

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 114 (1978)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

24

Montreux, le 25 août 1978

éducateur

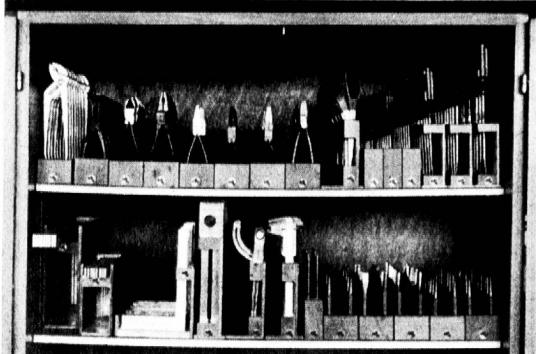
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

Congrès culturel de la SPV, voir page 644

Photo Jean Lugrin, Château-d'Œx.





Notre offre:

**Installations d'atelier modernes
Outils et machines de qualité**

pour tous les degrés scolaires et champs d'activité

Nous vous conseillons volontiers et vous aidons à la planification de votre nouvel atelier, ou à l'achèvement de votre installation existante. Nos spécialistes élaboreront aussi pour vous la variante de solution la meilleure possible. Veuillez nous soumettre vos vœux et vos problèmes.



Oeschger AG, 8302 Kloten
Steinackerstrasse 68
Installations/Outils/Matériel d'usage

Vente:
01/814 06 80

- avec la plume super-élastique...
- avec l'encoche «belle écriture»...
- modèle spécial pour gauchers...
- avec les vignettes-initiales
à l'extrémité
du corps...

Un produit de qualité de

Pelikan

connu dans le
monde entier



INSTITUTRICES - INSTITUTEURS

Amis de Yakari

Pour fêter son 5^e anniversaire, le mensuel

Yakari avec son supplément **Yakari ♥ FAMILLE**

organise un concours «Yakari aime la nature» qui passionnera vos élèves.

En prime dans le numéro de septembre:
18 timbres épataints!

**Yakari ne contient pas de publicité
et n'est pas subventionné.**

Si vous n'avez pas reçu de documentation pour vous et vos élèves (adressée aux enseignants des classes 5-10 ans), envoyez-nous le bon ci-dessous.

D'avance merci de votre intérêt.

BON DE DOCUMENTATION YAKARI

S.v.p. à envoyer à Editions Yakari, avenue de la Gare 39,
1001 Lausanne. Tél. 021/20 31 11

Je désire recevoir gracieusement:

ex. prospectus **Yakari** ex. mensuel **Yakari**

Nom:

Prénom:

Rue/N°:

N° postal: Localité:

Age des élèves:

ans.

Date:

Signature:



Comité central

Sommaire

COMITÉ CENTRAL	
AD/SPR	631
Comité central	632
Chronique du groupe de réflexion	632
En marge du Congrès SPR	634
Ecole suisse à l'étranger	636
VAUD	
Résolutions	644
6 ^e Congrès culturel	644
XX ^e Séminaire SPV	645
Bibliothèque des classes supérieures	648
Le point	649
Zones pilotes	651
Ecole Pestalozzi	651
NEUCHÂTEL	
Comité central	652
Perfectionnement	653
Assurances	654
Education routière	654
EP/SPN	654
JURA	
Le CC travaille pour vous	655
SEJ	645
L'AJEC	656
Marché de l'emploi	656
Maîtres de classes auxiliaires	657
Centre d'information pédagogique	657
Chorale de l'Ecole normale de Porrentruy	657
Admissions dans les EN	658
Nouveaux collègues	659
Centre de perfectionnement	660
DIVERS	
Etudes et professions	660
Informations LSPN	661
Service de placements	661
Colonies de vacances	661

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : **IMPRIMERIE CORBAZ S.A.**, 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Assemblée des délégués de la SPR, Yverdon, 10 juin 1978

C'est sous l'énergique présidence du collègue Bernard Bugnon (SPF) que s'ouvre cette assemblée ordinaire des délégués SPR. En ouverture des débats, on y entendra les collègues Staub, président de la SSPES et von Bidder, secrétaire général du SLV, apporter les souhaits de succès à notre association et se féliciter de l'étroite collaboration qui lie les organisations faîtières suisses d'enseignants.

Parmi les invités, signalons la présence du municipal des écoles d'Yverdon, M. Perret et de notre collègue Jean John, président de la CASE-KOSLO.

Avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit, l'assemblée ratifiera la nomination au comité central de M. Jean Huguenin (SPN) en remplacement de M. Eric Huguenin et de M. Germain Kohler en remplacement de M^{me} Hélène Wust (SPJ).

Rapport d'activité

Ce rapport a paru dans l'**« Educateur »** N° 18/78. Le président SPR apporte quelques commentaires introductifs avant que la discussion point par point n'intervienne. Les sujets suivants feront l'objet de remarques, voire de questions : appui logistique aux sections (nécessité de mieux assurer la diffusion de nos prises de positions), allemand (point de la situation, problèmes en suspens notamment celui de la grille horaire et de la représentation des généralistes dans la commission de rédaction), actions au niveau fédéral (les critères retenus par la SPR pour s'engager à propos de certaines votations), relations nouvelles (OIT, nécessité ou non de la création d'une commission financière), coordination (problème des travaux à l'aiguille, grille horaire, CIRCE III), information (souhait de voir des articles traitant de problèmes sociaux-économiques dans l'**« Educateur »**, radio et télévision éducatives, séminaire de Chexbres, service de placements), etc.

Finalement, le rapport présenté par le comité central est accepté par l'assemblée des délégués.

Rapport financier

Il appartient à André Rochat, notre trésorier, de commenter brièvement les comptes parus dans le N° 18/78 de l'**« Educateur »**. La situation financière de notre association est très bonne. Elle découle notamment de l'augmentation réjouissante des effectifs durant le dernier exercice (plus de 500). Comptes rapidement acceptés et décharge donnée au comité central.

Loi sur la formation professionnelle, résolution

Le comité central propose à l'assemblée des délégués de voter une résolution soutenant le référendum lancé contre le projet de loi sur la formation professionnelle. Les arguments du comité central développés par R. Grob sont les suivants :

- le nouveau texte ne répond pas aux besoins exprimés par les apprentis ;
- la SPR se doit de se préoccuper du sort de quelque 150 000 apprentis et ne pas concentrer ses efforts sur le seul devenir des étudiants (soutien à la LHR) ;
- la SPR estime qu'un large débat public doit s'instituer à ce propos.

Les collègues von Bidder et Jean John font part à l'assemblée de la position délicate de KOSLO dont deux de ses associations membres ont accepté le projet de loi. Le problème du courant anti-école qui se manifeste dans la population (refus de la LHR, refus de la création d'une université à Lucerne) devrait nous inciter à la prudence.

Une discussion nourrie suit ces quelques déclarations où adversaires et partisans du référendum s'affrontent. Les premiers estimant que le texte proposé n'est pas clair et que de toute manière ce référendum aboutira. Ainsi, le débat public souhaité aura lieu et il sera alors bien temps pour la SPR de se prononcer quant au fond après consultation des sections et des membres. Les représentants de l'autre tendance tiennent à rappeler qu'il s'agit d'une question de principe et de justice face à toutes les catégories de jeunes. Il ne s'agit donc pas de faire de la tactique, mais d'assumer les responsabilités de nos options.

Au vote en deux temps, les résultats suivants sont enregistrés :

- entrée en matière acceptée à une majorité évidente ;
- déclaration d'intention acceptée par 37 oui, 14 non et 6 abstentions :

L'assemblée des délégués de la SPR réunie à Yverdon le 10 juin 1978 mandate le comité central pour entreprendre toutes démarches utiles afin de faire aboutir le référendum lancé contre la loi fédérale sur la formation professionnelle approuvée par les Chambres fédérales le 19 avril 1978.

La séance est levée après que quelques précisions sur l'organisation du prochain Congrès SPR aient été données par le président de la SPF.

FB.

Comité central SPR

Séance du 23 juin 1978

Cette dernière réunion de l'exécutif SPR présidée par Jean-Jacques Maspero se déroula en terre valaisanne à Verbier plus exactement les 23 et 24 juin derniers.

Signalons d'emblée deux mutations : le départ de Yvonne Steinhauer qui prend sa retraite après de nombreuses années de service à la SPR où la fidélité et l'honnêteté ont largement dominé ; la fin du mandat du président SPVal, Pierre-André Carron.

Radio

Le comité central, sur rapport du sous-signé, désigne les représentants SPR aux émissions « Portes ouvertes sur l'école » du deuxième semestre 1978. A ce propos, signalons une nouveauté : la majorité des thèmes traités dans ce cadre feront l'objet de deux émissions pour permettre à chaque fois un approfondissement du sujet.

Le comité central regrette que certains changements de dernière heure viennent quelquefois perturber l'organisation de nos délégations.

Coordination

Allemand : le comité central s'étonne que nous n'ayons pas été consultés sur les dernières décisions prises en la matière (planification, création d'une méthode, désignation des auteurs, etc.). On redémarre donc dans ce domaine sur les chapeaux

de roues. Le comité ne saurait admettre cette procédure et demandera à être reçu par la plus haute instance en matière de coordination, à savoir la Conférence des chefs de départements. Pour mémoire, rappelons que la SPR a posé un certain nombre de conditions pour accepter l'introduction de la langue II à l'école primaire. Elle entend bien réaffirmer ces conditions.

Français : la commission Education permanente étudie actuellement ce que pourraient être les modalités d'introduction du programme romand de français à la lumière des projets élaborés par l'IRDP. Il s'agit là d'un problème fondamental et notre association sera appelée à collaborer à cette recherche. Nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque les modalités seront mieux définies.

Problème jurassien

Une délégation du comité central a rencontré les représentants de la future SEJB (Jura Sud) et une délégation du comité provisoire du SEJ (Jura Nord). Rapelons que l'actuelle SPJ se divisera en deux associations distinctes au 1er janvier prochain. Il s'agit donc d'assurer la continuité dans tous les domaines, voire d'adapter nos statuts à cette situation nouvelle.

Aide à l'Afrique

Ce point revient périodiquement sur la table du comité central, véritable serpent

de mer. En effet, le système de stages de perfectionnement organisés notamment au Mali et au Cameroun à l'intention des instituteurs locaux est quelque peu contesté. De nouvelles idées se font peu à peu jour notamment celles qui consistent à former des formateurs uniquement ou à créer des centres de formation continue.

De plus la participation du CC/SPR aux décisions en la matière n'est pas satisfaisante...

Perfectionnement suisse

Yolande Rial décrit brièvement les réalisations de la commission alémanique se préoccupant du perfectionnement des enseignants, organisme rattaché à la commission pédagogique suisse, donc à la Conférence suisse des chefs de départements. Une ouverture plus large avec les mêmes milieux de Suisse romande est vivement souhaitée.

Petite enfance

Le comité central a reçu une délégation de la commission « petite enfance » qui établit à l'heure actuelle une rapport sur la situation et le devenir de l'école enfantine en Suisse romande. Discussion utile et intéressante permettant notamment de mieux orienter les travaux de ce nouvel organe de la SPR.

FB.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

MLF au DIP

En marge d'une nomination récente

Marie-Laure François nommée secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Genève. Nous nous félicitons du choix du Conseil d'Etat, et nous félicitons Mme Marie-Laure François pour son accession au poste clé de notre département. Nous n'apporterons aucun commentaire à l'événement, la presse ayant donné de suffisants échos de la nomination de Mme François. Nous préférons livrer à nos lecteurs une histoire, qui peut avoir valeur de fable, à cette différence près qu'elle est authentique.

L'histoire se passe au tout début du XII^e siècle, en 1101 très exactement, en plein Moyen Age, époque où la femme n'avait pas encore été reléguée à un rôle d'arrière-plan. (Les femmes d'aujourd'hui devraient étudier mieux cette période de notre histoire : elles y découvriraient avec surprise un statut de la femme qui n'a que de lointains rapports avec les seules fonctions de gardienne du foyer ou d'éleveuse d'enfants...)

En 1101 donc, l'éminent théologien Robert d'Arbrissel, archidiacre de Rennes, l'un des plus grands convertisseurs de tous les temps, fonda l'abbaye

double de Fontevrault¹. C'est-à-dire qu'il fonda deux couvents, l'un d'hommes, l'autre de femmes, entre lesquels on édifica l'église, lieu de rencontre des moines et des moniales. (Des abbayes doubles sont assez fréquentes à cette époque.) Il fallait, bien sûr, à la tête de cette double et importante communauté, une autorité. Robert d'Arbrissel décida que le chef en serait non pas un abbé, mais une abbesse. Ainsi, jusqu'au XV^e siècle, des religieuses et des religieux furent placés sous l'autorité d'une femme. Il faut préciser que le rôle de l'abbesse ne se bornait pas à décider de la durée des vêpres. Ce rôle comportait avant tout un côté administratif : dîmes, redevances sur les récoltes, jouissances et droits divers, bref, le rôle d'un seigneur. Nous dirions aujourd'hui le rôle d'un chef d'entreprise.

Ajoutons, pour être complet, que la première abbesse nommée à la tête de l'abbaye mixte de Fontevrault s'appelait Pétronille de Chemillé. Elle avait 22 ans. L'historienne Régine Pernoud², à qui nous empruntons une partie de ces renseignements, ajoute : « On ne voit pas qu'aujourd'hui semblable audace aurait la moindre chance d'être envisagée. »

José Jaecklé, du Groupe de Réflexion.

¹ R. Niderst : *Robert d'Arbrissel et les origines de l'ordre de Fontevrault*, Ed. Subervie, Rodez, 1952.

² Régine Pernoud : *Pour en finir avec le Moyen Age*, Ed. Le Seuil, 1977.

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 VÉSENAZ/GE. Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél. (022) 52 35 27.

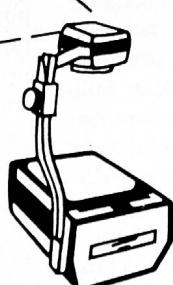
Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE.



AUDIO-VISUAL BT

TEDDY BETTEX

Tir Fédéral 38
1024 ECUBLENS VD
(021) 344 344



COUPON D'INFORMATION

Veuillez nous envoyer la documentation sur : _____

Veuillez prendre contact avec nous par téléphone

Nom/Ecole : _____
Entreprise : _____

Adresse : _____

NPA, Lieu : _____

Tél. : _____

Rétroprojecteurs 3M

A4 : projection en entier du transparent A4 horizontal ou vertical
A bas voltage avec économiseur de lampe : plus lumineux, plus économique.

Système à deux chambres : plus compact, pas d'échauffement de la plage de travail, luminosité homogène.

Lentille Fresnel et plage de travail mono-bloc, anti-reflets : pas de poussière entre les éléments, pas d'éblouissement pour l'utilisateur.

Modèles : Portable, Standard ou E grand-angle.

Tireuses de transparents et matrices

Pour la confection de transparents en 4 secondes, en noir ou couleur, positif ou négatif.

Tirage de la matrice à alcool et du stencil à encré.

Fournitures

Ecrans, transparents, matrices, stencils, rouleaux de film, stylos-feutres, papier et appareils à photocopier

Duplicateurs à alcool et à encré

Projecteurs de diapositives et de films

Systèmes dia-son

Pour l'enseignement programmé à choix multiple.
Pour l'information, avec sélection automatique de la diapositive parlante.

Enregistreurs et vidéo, bandes et cassettes

Panneaux d'information Scotch Post-it[®]

Pour l'affichage temporaire ou permanent, **SANS** punaise, épingle, ruban adhésif, agrafe ou plot magnétique.

Ceci n'est qu'un aperçu de notre programme.

Pour d'autres informations ou conseils, appelez-nous au

(021) 344 344

ou retournez-nous le coupon d'information.

EN MARGE DU CONGRÈS SPR DE FRIBOURG

Le statut de l'enseignant et la récession

La psychose de la récession

D'après un communiqué récent de la Commission de recherche économique de l'USS, il semblerait que la dépression conjoncturelle soit franchie et que l'économie se redresse lentement ; « l'évolution varie selon les branches et les régions, mais il y a progrès le nombre de chômeurs diminue depuis plus d'une année.

Si le redressement de l'économie mondiale se poursuit, la reprise persistera également en Suisse. Notre économie continuera à croître lentement, le nombre des chômeurs restera faible en comparaison de l'étranger et le niveau des prix demeurera pratiquement stable. »

Bravo, tout va bien dans le meilleur des mondes ; il n'en demeure pas moins que l'alerte a laissé de profondes traces dans les mentalités. Si l'on peut à proprement parler de « récession » force nous est de constater qu'une « psychose de la récession » modifie sensiblement le comportement civique du Suisse. L'homme politique, le groupement (l'Union suisse des arts et métiers par ex.) qui peut placer le mot clef « économies » dans son argumentation est à coup sûr certain d'emporter la décision.

Le nombre d'adhésions aux thèses naturellement restrictives des manipulateurs de la psychose de la récession est directement proportionnel à la fréquence du mot « économies » que l'on peut noter dans les argumentations.

La récente votation concernant la LHR est révélatrice à cet égard.

La SPR a fait campagne avec les autres organisations d'enseignants en faveur de cette loi, comme du reste presque tous les syndicats et tous les partis. Tous les arguments avancés, et ils étaient nombreux et solides se sont heurtés au tabou de l'heure nommé « économies ». Certes, j'ai cru percevoir également d'autres réactions moins avouables dont celles d'un anti-intellectualisme toujours plus prononcé.

— Un nouveau clivage de la société semble se manifester, clivage que l'on peut caricaturer en opposant grossièrement les producteurs (industriels, syndicats d'ouvriers, artisans), aux services dont les fonctionnaires que nous sommes forment la majorité.

Je disais hier à un ami travaillant dans l'export-import que les enseignants représentent le 2 % de la population active. Active ? Vous vous placez dans la popu-

lation active ? m'a-t-il répondu malicieusement. — Petite plaisanterie dont nous avons l'habitude certes, mais néanmoins significative d'un état d'esprit général qui ne nous est pas favorable. On n'aurait pas l'idée de répondre de cette manière à un architecte ou à un agriculteur.

Dépendance de l'école

Les clichés dont les enseignants sont souvent les victimes ont la vie dure et influencent incontestablement la dépendance de l'école par rapport au système économique et politique et plus encore par rapport à l'opinion publique.

L'échec de la loi sur les hautes écoles et la recherche doit être compris par nous, enseignants, comme une information de première importance. Dans cette affaire, les traditionnelles familles de la droite et de la gauche sont restées en marge de la discussion, leurs mots d'ordre sont tombés dans une indifférence ironique et l'on a pu mesurer le décalage entre la géographie des partis et celle de l'opinion.

L'actualité économique ne doit pas nous faire perdre de vue que la récession n'est pas la seule force qui influence, de l'extérieur, la vie de l'école. Le processus éducatif, dans tous les pays, est continuellement soumis à des pressions de toutes sortes : pressions sociales, politiques, nationales, fédéralistes, cantonales, technologiques, commerciales et syndicales. Les enseignants, individuellement et collectivement, doivent prendre conscience de ces pressions, les évaluer, et s'employer activement, lorsqu'il le faut, à en atténuer les effets défavorables.

Il faut remarquer à cet égard que l'école présente une force d'inertie assez importante puisque les fluctuations économiques, les nouvelles technologies (pensons à la TV) les difficultés au niveau de l'emploi, atteignent toujours le système scolaire avec un temps de retard qui devrait permettre aux autorités scolaires d'adapter leur politique aux circonstances.

Effets secondaires de la récession

Point n'est besoin de rappeler ici, combien les symptômes d'une crise ont rapidement donné lieu à des restrictions budgétaires qui se sont fait sentir dans les divers milieux scolaires.

Ce qui paraît plus proche des enseignants primaires et naturellement de leurs organisations professionnelles, ce sont les

effets secondaires de la récession par rapport au rôle de l'Etat en tant qu'employeur, ses effets sur le recrutement de enseignants, ses effets sur le renforcement des contraintes subies par l'enseignant, ses effets sur le problème de la sécurité de l'emploi, ses effets sur le renforcement du cantonalisme.

La garantie d'emploi

En Suisse, un travailleur sur sept est employé par les services publics. La Confédération, les cantons, les communes et les entreprises publiques jouent donc un rôle important en qualité d'employeur. Comme patron, « l'Etat » ne jouit pas d'une mauvaise réputation, d'autant plus que la sécurité du poste de travail est soi-disant garantie. Or, il apparaît de plus en plus que cette prétendue garantie d'emploi du fonctionnaire diminue dès qu'un excédent de main-d'œuvre se manifeste — on redécouvre d'anciens règlements, on interprète différemment certains textes. On nous fait remarquer que le fonctionnaire est nommé « pour une durée indéterminée » et non « définitivement » ou « à vie ». A Genève, par exemple, « lorsque pour des motifs d'organisation du service, une fonction, un poste de travail est supprimé, le Conseil d'Etat peut licencier le fonctionnaire intéressé. Le délai de licenciement est de 6 mois pour la fin d'une année scolaire. Toutefois, un tel licenciement ne peut intervenir que s'il se révèle impossible de confier à l'intéressé une autre fonction correspondant à ses capacités. Le degré de fiabilité de la garantie d'emploi n'est donc pas aussi élevé qu'on le prétend généralement. »

Le principe de la nomination à terme, telle qu'elle est connue notamment dans le canton de Berne est extrêmement dangereux. Que va devenir l'enseignant antiséparatiste dans un village séparatiste et inversément, quel sort réserve-t-on à l'enseignant séparatiste dans un village antiséparatiste ?

Pour l'instant, nous ne connaissons pas de cas de non-nomination dans des situations semblables. Mais qu'est-ce que l'avenir nous réserve ?

La pléthora

Le statut de l'enseignant (nomination, cahier des charges, sanctions, etc.) est fortement influencé par la situation de pléthora consécutive à la récession et au phénomène de dénatalité actuels.

Sans entrer dans les détails, je crois que l'on peut dire que, sur le plan général, l'évolution de la pléthora est moins catastrophique que l'on pouvait le prévoir en 76 grâce, il faut le signaler, à des mesures de sélection assez draconiennes dans certains cantons. Pour la forme, je ne permettrai de rappeler quelques dispositions prises pour tenter d'enrayer la pléthora :

- Suppression de l'auxiliarat ;
- abaissement des effectifs des classes ;
- suppression des heures supplémentaires ;
- décharge de service pour certains postes relatifs au perfectionnement des enseignants ;
- création de postes de maîtres d'appui ou de maîtres complémentaires (4 maîtres pour 3 classes par ex.) ;
- travail à mi-temps sur demande des intéressés.

Les organisations professionnelles étudient, par ailleurs, l'abaissement de l'âge de la retraite et revendentiquent l'obtention de congés de longue durée à but culturel (année sabbatique). Il est vrai que ces revendications, déjà anciennes, sont rendues particulièrement difficiles par la situation économique.

En 1966, à l'occasion de son congrès quadriennal, la SPR publiait un rapport de près de 200 pages consacré à la pénurie du personnel enseignant. Il est assez piquant de relever que l'on y trouvait un certain nombre de préoccupations, qui sont les nôtres actuellement bien que le contexte économique ait complètement changé. Je cite : « Tous les responsables s'efforcent de la minimiser (il s'agit de la pénurie) lorsqu'il est question de leur propre canton, et de la faire apparaître au moins aussi mauvaise chez le voisin. On s'entend à merveille pour insister sur le caractère général du phénomène, ce qui du même coup, en atténue la gravité dans telle ou telle région, le fait apparaître comme fatal, en rend moins nettes les

causes, réduites ainsi à des généralités, et partant, estompe les responsabilités. »

Dans ce même rapport, on peut, après coup, relever le rôle régulateur des organisations professionnelles.

A propos de la pénurie à Genève en 1966 nous lisons :

« La situation actuelle semble bonne et pourtant, le Conseil d'Etat est prêt à prendre d'autres mesures en cas de non-amélioration du recrutement : abandon de l'exigence de la maturité, abandon des études à l'Université. Les associations pensent qu'il faut au contraire **conserver** les mêmes exigences au départ et **améliorer sans cesse** le niveau des études. Il faut tout faire pour améliorer la formation théorique et pratique des enseignants, leur donner la possibilité de se perfectionner, c'est ainsi qu'on rehaussera le prestige de l'instituteur. »

Comme vous le savez peut-être, le Conseil d'Etat genevois a mis à exécution ses intentions discutables malgré les énergiques protestations des associations... ce qui n'a pas manqué de provoquer un **afflux artificiel de personnel** dont les candidats désireux d'entrer aux études pédagogiques font actuellement les frais.

Des circonstances favorables à une amélioration des études pédagogiques, l'étoffement de la formation des enseignants permet une meilleure maîtrise des fluctuations du marché de l'emploi. En période de pénurie, elle redonne du prestige à la profession et augmente son attrait ; en période de pléthora, l'amélioration des études pédagogiques se trouve grandement facilité pour des raisons pratiques.

Nous avons à **tirer parti** aussi bien de la psychose de récession que de la pléthora : le « moins » suppose toujours un « plus ».

Ainsi, les risques de chômage doivent nous permettre de remettre en cause le **caractère restrictif des possibilités d'emploi**. Une plus grande **mobilité** doit absolument être recherchée dans le sens **ver-**

tical par une formation qui permettrait un accès facilité à tous les niveaux d'enseignement, du jardin d'enfant à l'Université, et dans le sens **horizontal**, par la suppression des cloisonnements cantonaux dans une même région linguistique.

Pour reprendre un exemple genevois, je trouve **anormal et économiquement aberrant** qu'après l'obtention d'une maturité et 3 ans d'études pédagogiques, un instituteur genevois soit pratiquement contraint de ne diriger que des classes de 5e ou de 6e année sur un territoire de 282 km², ce qui représente environ 360 postes de travail.

Il est également **navrant** de constater qu'en 1976-77, le Jura bernois connaît le chômage des jeunes enseignants alors que le Valais, par exemple, était encore en état de légère pénurie. Il est vrai que certains échanges ont pu avoir lieu.

Le système scolaire apparaît souvent comme un monument monolithique. Or, d'après la récente étude de 3 journalistes romands parue sous le titre « La Suisse ou le piège des certitudes », « **à l'ombre des monuments on s'endort**, et en Suisse, de nouveaux défis s'accumulent sans recevoir la bonne réponse. Si nous allons maintenant vers la **fin de la technique extensive** — celle qui consiste à réaliser, sans limite ou presque, toutes les installations, toutes les constructions, tous les instruments les plus sophistiqués — **nous devons maintenant maîtriser la technique intensive**, comme la société s'apprête à le faire : vouloir moins de centrales nucléaires, c'est économiser l'énergie, ou la produire autrement. Vouloir moins de moteurs à essence, c'est développer les transports en commun. »

Pour nous, gens d'école, désirer une plus grande mobilité du personnel et des possibilités d'emploi plus vastes et plus variées, c'est **décloisonner** nos ordres d'enseignement en éliminant les priviléges, c'est faire abstraction d'un cantonalisme désuet.

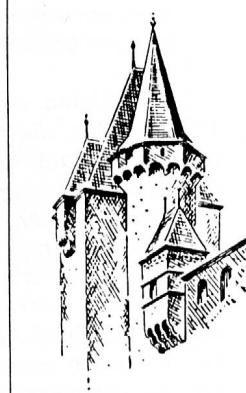
J. J. Maspéro.
(A suivre.)



Visitez le Château d'Oron

et sa bibliothèque de 16 000 livres rares et précieux

On peut y organiser :
cérémonies, réceptions, repas de fête,
rencontres
But idéal pour les courses d'école
et congrès



Une belle course
Une visite intéressante

LE CHATEAU D'AIGLE

Ouverts tous les jours de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 heures
Prix d'entrée : Grandes personnes : Fr. 2.50 ; enfants : Fr. 1.50 ; par groupe de 10 : adultes : Fr. 2.— ; enfants Fr. 1.—

Musée de la vigne
et du vin
Musée suisse du sel

Les écoles suisses à l'étranger

Que sont les écoles suisses à l'étranger et quel est leur but ?

Des milliers d'enfants et de jeunes font partie des nombreux Suisses qui vivent à l'étranger. Ils grandissent loin de la patrie et souhaitent fréquenter de bonnes écoles et devenir des personnes capables dans leur profession. Bon nombre d'entre eux, mais évidemment pas tous, ont la chance de pouvoir suivre les cours d'une école suisse.

Les écoles suisses de l'étranger qui existent aujourd'hui sont en règle générale le fruit de l'initiative de colonies suisses à l'étranger entreprenantes et dévouées. Le désir de nos compatriotes a été, et est encore aujourd'hui, de mettre à la disposition de leurs enfants des écoles qui correspondent aux revendications suisses de formation, écoles dans lesquelles règne une libre manière de penser.

Portes ouvertes sur la Suisse

La situation n'est plus la même qu'autrefois : un grand nombre de Suisses de l'étranger qui exercent une profession prévoient de revenir en Suisse après un nombre plus ou moins long d'années. Ils attachent de ce fait une grande importance à ce que leurs fils et filles puissent reprendre leurs études en Suisse sans grandes difficultés. C'est pourquoi la tâche des écoles suisses à l'étranger est importante et n'est pas facile. Elle ne peut être accomplie que grâce à un contact avec les écoles de nos cantons. Dans ce contexte il s'est avéré, ces dernières années, qu'il est de plus en plus nécessaire de développer les grandes écoles suisses de l'étranger en tenant compte du jardin d'enfants, de l'école primaire et secondaire et du gymnase jusqu'à la maturité.

Portes ouvertes sur le pays d'accueil

Les écoles suisses à l'étranger ne sont pas des ghettos. Leurs promoteurs créent intentionnellement la possibilité d'une rencontre entre enfants de différentes nationalités, langue maternelle, religion et origine sociale. Ils donnent à leurs écoles la valeur d'un lieu où règne l'égalité et la compréhension mutuelle. L'afflux des enfants du pays d'accueil est important en de nombreux endroits et s'est encore accru ici et là ces dernières années. Ceci est un signe de la confiance que la Suisse et ses méthodes de formation inspirent à l'étranger. La camaraderie avec les enfants du pays d'accueil est une expérience journalière pour notre jeunesse suisse de l'étranger, et il en résulte des liens ami-

caux qui durent bien au-delà des années d'école. Il s'avère chaque jour davantage que les autorités des pays d'accueil ne considèrent pas nos écoles comme des éléments étrangers, mais qu'elles les estiment et les traitent avec bienveillance.

Un désir suisse

En vérité les écoles suisses à l'étranger existent avant tout pour la jeunesse suisse. Mais en plus elles se sont développées pour devenir des messagers actifs et estimés de la bonne volonté. Elles contribuent à faire connaître et comprendre la particularité de la Suisse à l'étranger, et à encourager sur le plan mondial la collaboration dans le domaine culturel. Les écoles suisses à l'étranger sont reconnues par la Confédération, qui estime cette œuvre et la soutient chaque année par des montants importants qui servent à financer la bonne marche et l'aménagement des écoles. Tout aussi importante et indispensable que les moyens mis à disposition par la Suisse est la bonne volonté de jeunes institutrices et instituteurs habiles de notre pays, qui mettent leurs forces, leurs capacités professionnelles et leur enthousiasme au service d'une école suisse à l'étranger, pour une période de plus ou moins longue durée. Au jeune qui suit cette voie est offerte la possibilité d'amasser un patrimoine riche en expériences, qui peut devenir déterminant pour la vie personnelle. De plus, une fois de retour dans la patrie, il apportera aux écoles du pays un élément spirituel enrichissant.

Histoire de la formation

L'école suisse de l'étranger la plus ancienne est celle de Naples. Elle fut créée en 1839 par la communauté évangélique de cette ville, qui groupait avant tout des Allemands et des Suisses. Lorsque son existence fut menacée par la Première Guerre mondiale, les Suisses la prirent entièrement à leur charge, et depuis lors elle s'est développée et est devenue l'un des lieux de formation les plus considérés à Naples.

La fondation de l'école de Gênes en 1851 est due elle aussi à l'initiative du cercle protestant, qui comprenait surtout des Suisses d'origine romande. Jusqu'à nos jours, la langue d'enseignement de cette école est restée le français.

En 1853 fut érigée une école internationale dans le centre commercial et industriel lombard. Au cours de la Première Guerre mondiale, il fallut renoncer au caractère international de cette école. Depuis 1915 l'école de Milan est

devenue, tout comme celle de Naples, une école suisse.

Ces trois plus anciennes écoles suisses de l'étranger ont vécu les grandes heures et les déclins de l'histoire de leur pays d'accueil. Le fait qu'elles soient aujourd'hui encore des institutions en vue, malgré les différentes et difficiles années de crises, est redoutable à nos compatriotes et spécialement aux dirigeants et aux instituteurs des écoles qui ont tenu bon pendant les périodes difficiles.

Les trois petites écoles de Luino, Ponte San Pietro et Catane ont vu le jour plus tard. Elles étaient destinées en premier lieu aux employés des firmes suisses que l'on avait installées dans ces villes.

Peu après la Seconde Guerre mondiale furent fondées les écoles de Rome et de Florence. Dans ces villes les enfants suisses fréquentaient auparavant surtout les écoles allemandes. Mais les expériences des années 30 et 40 firent surgir le désir que des écoles distinctes soient créées.

L'école de Barcelone, fondée en 1919, a un passé mouvementé. Elle dut fermer temporairement ses portes durant la Guerre civile d'Espagne, mais connut un renouveau réjouissant après la Seconde Guerre mondiale.

Les écoles suisses d'Alexandrie (1921) et du Caire (1929) ont été ouvertes à une époque de prospérité des entreprises suisses. Malheureusement l'école du Caire a dû être fermée il y a quelques années, par suite des transformations de la situation politique. On ne sait pas encore si celle d'Alexandrie pourra être maintenue.

En Amérique du Sud des écoles ont fait leur apparition à Santiago du Chili (1939), Lima (1941), Bogota (1949). Sui-vit dans les années 60 la fondation des écoles suisses de Rio de Janeiro et de São Paulo, où d'importants établissements de l'économie suisse purent se développer, ce qui eut pour résultat un fort accroissement des colonies suisses.

Les plus récentes de nos écoles se trouvent à Mexico City, Bangkok, Singapour et Accra/Ghana.

Une image incomplète

Les écoles mentionnées ci-dessus forment le cercle actuel des écoles suisses de l'étranger reconnues par la Confédération. Sur la base des décisions de la Confédération de 1947 et 1964, elles sont soutenues par des moyens publics. En plus de cela il y a dans plusieurs pays et parties du globe des écoles fondées et dirigées par des Suisses, en particulier des écoles d'entreprises, de missions et écoles dans les pays en voie de développement.

Promoteurs et organisation

A la différence des écoles françaises et allemandes de l'étranger, les écoles suisses de l'étranger sont des **écoles privées**.

Les promoteurs responsables en sont des colonies suisses. En règle générale, c'est une association scolaire qui élit dans son sein un comité scolaire et qui a la pleine responsabilité de l'entretien et de la bonne marche de l'école. Chaque école a aussi sa propre constitution et une ordonnance adaptée d'après les règlements locaux.

Qui finance ?

Fournir les fonds nécessaires est par principe une tâche des associations scolaires et des colonies suisses à l'étranger. La première source d'argent est constituée par l'écolage versé chaque année par les parents. Il est calculé différemment suivant les situations économiques, et dans des cas fondés on y renonce soit en partie soit totalement. En second lieu les écoles reçoivent des montants bénévoles du cercle des colonies et firmes suisses. Cependant ces moyens ne suffisent pas. Il faut tenir compte du fait que les colonies suisses ont en plus des écoles d'autres institutions à créer et à soutenir : maisons de vieillesse, églises, hôpitaux, etc. De ce fait, et depuis des années déjà, les écoles ont besoin d'une aide substantielle de la Confédération. L'octroi des fonds de la Confédération est lié à la condition que les écoles soient dirigées dans un esprit suisse, que les enfants de parents indigents puissent aussi fréquenter les cours, que l'histoire, la géographie, la constitution et l'économie suisses soient traitées de façon conforme et que le patrimoine des chansons suisses soit transmis.

Différents cantons livrent à des écoles, en partie gratuitement, des livres et du matériel d'enseignement.

De plus le « Comité d'aide aux Ecoles suisses à l'étranger » s'efforce depuis des années de protéger énergiquement les écoles. Son travail est présenté dans un chapitre spécial.



Accra

Vue d'ensemble

ACCRA

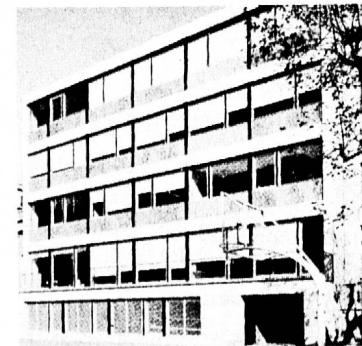
1. Pays
Ghana, Afrique de l'Ouest
2. Année de fondation
1966
3. Nom et adresse de l'école
Ramseyer Memorial School
P.O. Box 1525
Accra-Ghana
4. Directeur de l'école
F. Landolt
5. Nombre d'élèves
102
6. Pourcentage d'élèves suisses
52 %
7. Sections et nombre de classes
Jardin d'enfants : 2
Ecole primaire : 5
Ecole secondaire : 4
8. Début de l'année scolaire
Avril
9. Langue du pays
Anglais
10. Langues d'enseignement
Allemand
11. 1re langue étrangère
Anglais
12. 2e langue étrangère
Français
13. Nombre d'enseignants
11 (incl. 2 auxiliaires)
14. dont enseignants suisses
10
15. Plans d'enseignement basés sur
le Canton de Zurich
16. Patronage
Canton de Zurich

BANGKOK

1. Thaïlande
2. 1963
3. Swiss School
Nº 20 Soi 15
Sukhumvit Road
Bangkok
4. Hanspeter Heckendorf
5. 80
6. 23 %
7. Ecole primaire 6
Ecole secondaire 2
8. Septembre
9. Thaïlandais - Anglais
10. Allemand
11. Anglais
12. Français - Latin
13. 4
14. 2
15. Canton de Lucerne
16. Canton de Lucerne

BARCELONE

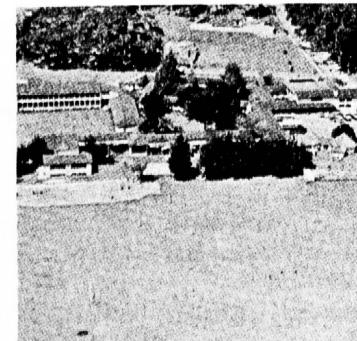
1. Espagne
2. 1919
3. Escuela Suiza
C. Alfonso XII, 99
Barcelona - 6
4. Dr Rolf Winiker
5. 393
6. 51 %



7. Jardin d'enfants 2-3
Ecole primaire 5
Ecole secondaire 4
Gymnase 2
8. Septembre
9. Espagnol
10. Allemand - Espagnol
11. Allemand
12. Français - Anglais
13. 27
14. 14
15. Différents suivant les sujets
16. Canton de Berne

BOGOTA

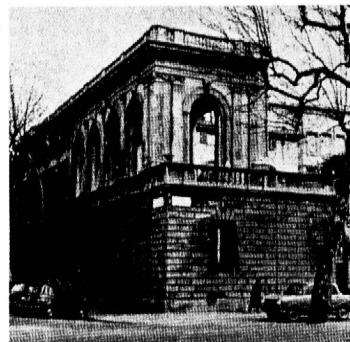
1. Colombie
2. 1948
3. Colegio Helvetia
Apartado aéreo 52951
Bogotá
4. Karl H. Schmid
5. 997
6. Environ 10 %
7. Jardin d'enfants 8
Ecole primaire 15
Ecole secondaire 10
Gymnase 4
8. Septembre



9. Espagnol
10. Français / allemand
11. Anglais
12. Allemand / français
13. 53
14. 25
15. La Colombie et la Suisse
16. Canton de Berne

CATANE

1. Italie (Sicile)
2. 1902
3. Scuola Svizzera
Via M. R. Imbriani 32
I-95128 Catania
4. A. Caflisch
5. 42
6. Environ 90 %
7. Jardin d'enfants 1
Ecole primaire 7
Ecole secondaire 3
8. Octobre
9. Italien
10. Allemand
11. Italien
12. Français
13. 7
14. 5
15. Canton de Zurich
16. Canton de Zurich



14. 11
15. Les siens propres
16. Argovie

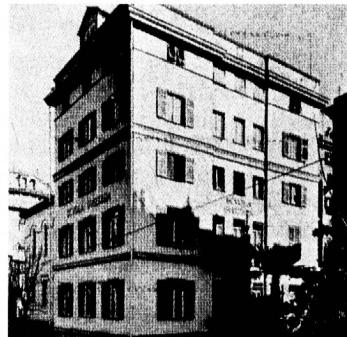
GÈNES

1. Italie
2. 1851
3. Ecole Suisse
Via Peschiera 31
I-16122 Genova
4. vacant
5. 291
6. 16 %
7. Jardin d'enfants 2-3
Ecole primaire 5
Ecole secondaire 3
Gymnase 4
8. Octobre
9. Italien
10. Italien - Français
11. Français
12. Allemand - Anglais
13. 23
14. 8
15. Canton du Tessin
16. Canton du Tessin



FLORENCE

1. Italie
2. 1946
3. Scuola Svizzera
Via Passavanti 2
I-50133 Firenze
4. Paul Rychner
5. 266
6. 23 %
7. Jardin d'enfants 2
Ecole primaire 5
Ecole secondaire 3
8. Octobre
9. Italien
10. Italien - Allemand
11. Allemand
12. Français - Anglais
13. 19



LIMA

1. Pérou
2. 1943
3. Colegio Pestalozzi
Casilla 5147 - Miraflores
Lima
4. Josef Trost
5. 720
6. 32 %

7. Jardin d'enfants 2
Ecole primaire 6
Ecole secondaire 5
8. Avril
9. Espagnol
10. Allemand - Espagnol
11. Anglais
12. Français
13. 39
14. 17
15. Pérou et Suisse
16. Canton de Thurgovie



LUINO

1. Italie (lac Majeur)
2. 1883
3. Scuola Svizzera
Via B. Luini 54
I-21016 Luino



4. (Gebhard Pfister, prés.)
5. 32
6. 60 %
7. Ecole primaire 8
8. Septembre
9. Italien
10. Italien
11. Français
12. —
13. 2
14. 1
15. Canton de Berne
16. —

MADRID

1. Espagne
2. 1970
3. Colegio Suizo de Madrid
Carretera de Burgos km 9400
Alcobendas (Madrid)
4. Rudolf Wirz
5. 108
6. 79 %
7. Jardin d'enfants 2
Ecole primaire 4
8. Septembre
9. Espagnol
10. $\frac{3}{4}$ allemand, $\frac{1}{4}$ espagnol
11. Français
12. Anglais
13. 6
14. 5
15. Canton de Zurich
16. —

MEXICO CITY

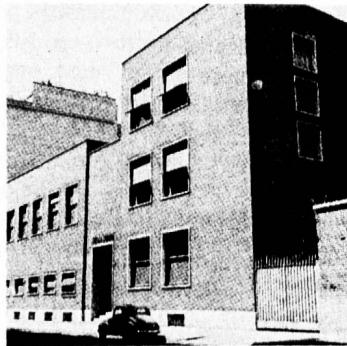
1. Mexique
2. 1965
3. Colegio Suizo de México, A.C.
Eugenio 1010
Col. del Valle
Mexico-City
4. Christian G. Bruppacher
5. 383
6. 53 %
7. Jardin d'enfants 2
Ecole primaire 7
Ecole secondaire 3
Lycée 2



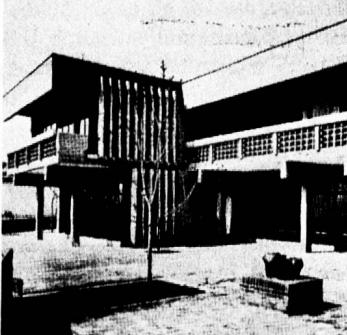
8. Septembre
9. Espagnol
10. Allemand - Espagnol
11. Anglais
12. Français
13. 21 professeurs d'enseignement général
14 professeurs spécialisés
14. 9 professeurs d'enseignement général
7 professeurs spécialisés
15. En partie le Canton de Zurich
16. Canton de Zurich

MILAN

1. Italie
2. 1919
3. Scuola Svizzera
Via Appiani 21
I-20121 Milano
4. Radolf von Salis
5. 360
6. 50 %
7. Jardin d'enfants 2
Ecole primaire 5
Ecole secondaire 4
Lycée 7
Ecole de commerce 3
Gymnase 7



8. Septembre
9. Italien
10. Allemand
11. Français
12. Anglais
- Latin
13. 23
14. 14 (dont 4 auxiliaires)
15. Canton des Grisons
16. Canton des Grisons

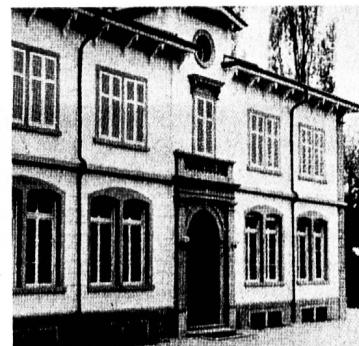


7. Jardin d'enfants 2

- Ecole primaire 7
Ecole secondaire 3
Lycée 2
8. Octobre
 9. Italien
 10. Italien
 11. Allemand
 12. Français
 13. 21 (dont 7 auxiliaires)
 14. 7
 15. Italie
 16. Canton de Bâle-Ville

PONTE SAN PIETRO

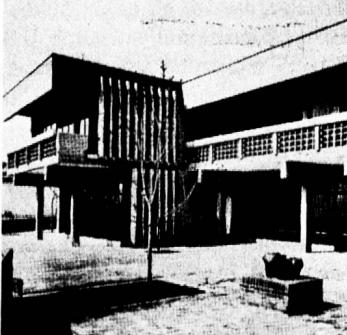
1. Italie (près de Bergamo)
2. 1965 (de 1865 à 1965)
école pour une entreprise
3. Scuola Svizzera
Quartiere Paradiso
Via Marconi 11
I-24036 Ponte San Pietro
4. Albert Urscheler
5. 38
6. 50 %
7. Ecole primaire 5
Ecole secondaire 3
(+ 1 année terminale facultative)



NAPLES

1. Italie
2. 1839
3. Scuola Svizzera
Via Alessandro Manzoni 193
I-80123 Napoli
4. Christian G. Bruppacher
5. 383
6. 53 %

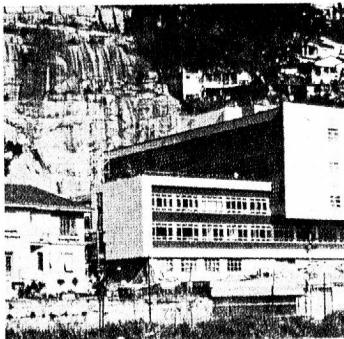
8. Automne
9. Italien
10. Allemand
(+ italien pour la 1re et la seconde classe)
11. Français
12. Anglais
13. 3 (+ 4 auxiliaires)
14. 2
15. Canton de Zurich
16. Canton de Glaris



RIO DE JANEIRO

1. Brésil
2. 1962
3. Escola Suiço-Brasileira
Rua Almirante Alexandrio
2495
Santa Teresa ZC-45
Rio de Janeiro

4. Urs Höner
5. 296
6. 36 %
7. Jardin d'enfants 2
Ecole primaire 6
Ecole secondaire 4
Gymnase 3



8. Mars
9. Portugais
10. Allemand - Portugais
11. Anglais
12. Français
13. 29
14. 14
15. Zurich, St-Gall, Thurgovie, Berne,
Soleure
16. Canton de Soleure

ROME

1. Italie
2. 1945
3. Scuola Svizzera
Via Malpighi 14
I-00161 Roma
4. Max Huber
5. 265
6. 23 %
7. Jardin d'enfants 2
Ecole primaire 5
Ecole secondaire 3
Lycée économique 5



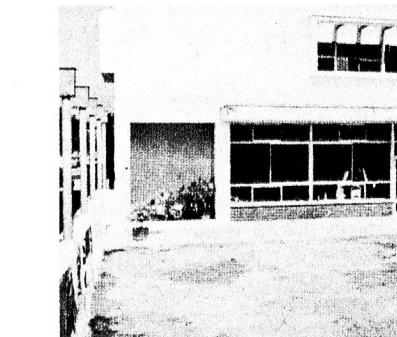
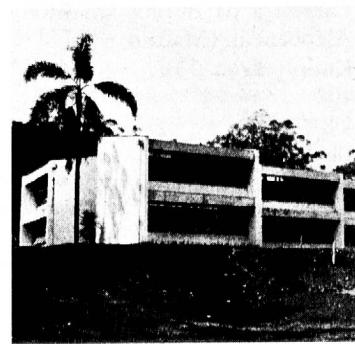
8. Octobre
9. Italien
10. Allemand
11. Français
12. Anglais

13. 25
14. 15
15. En partie St-Gall, Zurich
16. Canton de Saint-Gall

13. 13
14. 7 (dont 1 auxiliaire)
15. Zurich, St-Gall, Bâle-Ville, Soleure
16. Canton de Bâle-Ville

SANTIAGO

1. Chili
2. 1939
3. Colegio Suizo
Casilla 3258
Avda. José Domingo
Cañas 2206
Santiago de Chile
4. Walter Brunner
5. 400
6. 25 %
7. Jardin d'enfants 2
Ecole primaire 6
Ecole secondaire 2
Lycée 4
8. Mars
9. Espagnol
10. Allemand
11. Anglais
12. Français
13. 27
14. 13
15. Saint-Gall et Zurich
16. Canton de Bâle-Campagne



SAO PAULO

1. Brésil
2. 1966
3. Escola Suíço-Brasileira
Rua Visconde de Porto
Seguro 291
Caixa Postal 21001
Brooklin
São Paulo
4. Walter Germann
5. 212
6. 51 %
7. Jardin d'enfants 2
Ecole primaire 5
Ecole secondaire 4
8. Février
9. Portugais
10. Allemand
11. Français
12. Anglais

SINGAPOUR

1. Singapour
2. 1967
3. Swiss School
36, Swiss Club Road
Singapore 11
4. Dr Hans Job
5. 77
6. 52 %
7. Jardin d'enfants 1
Ecole primaire 6
Ecole secondaire 3



8. Mai
9. Anglais
10. Allemand
11. Anglais
12. Français
13. 5
14. 4
15. Canton de Zoug, Zurich, St-Gall
16. Canton de Zoug

Le Comité d'aide aux Ecoles suisses à l'étranger

La Seconde Guerre mondiale plaça les dix écoles suisses, qui avaient été fondées avant 1939, dans une situation fâcheuse. Les liens avec la patrie s'étaient toujours peu à peu relâchés. La guerre intervenant ils furent tout à fait rompus. Sans l'aide énergique de la Suisse ces écoles auraient difficilement pu survivre les années d'après-guerre.

La Fondation Aide aux Suisses et l'Œuvre des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique

discernèrent cette situation et décidèrent de prêter leurs secours. Sur l'initiative du professeur Walter Baumgartner, plus tard directeur de l'Ecole d'administration et de transports de St-Gall, le Comité d'aide fut fondé en 1945. *L'Association suisse des enseignants* apporta aussi sa collaboration.

Tâches et buts

Il fut convenu d'apporter aux écoles suisses de l'étranger, en collaboration avec les bureaux officiels compétents de la Confédération, toute l'aide matérielle et morale possible, en particulier :

- faciliter l'acquisition et le renouvellement du matériel d'enseignement et l'édition de manuels scolaires appropriés ;
- aider au choix des enseignants en Suisse, à l'amélioration de leur situation et de leur salaire ;
- encourager les contacts entre les écoles et leurs liens avec la patrie ;
- organiser des cours de formation complémentaires pour les enseignants des écoles suisses à l'étranger et
- tenir en éveil et accentuer la compréhension au pays pour les tâches et la signification des écoles suisses à l'étranger.

Sur la base de ces buts, le Comité d'aide a déployé jusqu'à présent, en tant qu'institution privée, une vive activité. Il jouit de la confiance des comités des écoles et des professeurs, de la reconnaissance bienveillante et du soutien du Département fédéral de l'intérieur.

Le Comité suisse de la fête nationale : « associé tacite »

Bien que l'aide financière de la Confédération se soit accrue au cours des années, les tâches du Comité d'aide n'en ont pas diminué. Grâce à l'aimable initiative du Comité de la fête nationale qui met à sa disposition, tous les six ans à peu près, une partie du montant du don de la fête

nationale, il est en mesure d'aider à courte échéance les écoles à surmonter leurs difficultés matérielles.

Les tâches principales aujourd'hui

Nos écoles à l'étranger sont, tout comme celles du pays, des organes vivants qui doivent s'adapter aux transformations toutes nouvelles des conditions de vie. Certaines d'entre elles sont sous la menace des bouleversements politiques et sociaux de leur pays d'accueil et doivent chaque jour être prêtes à mettre toutes leurs forces au service de la sécurité de leur existence extérieure et intérieure. A cela s'ajoute la tâche estimable de tenir compte davantage des revendications accrues de notre époque pour la formation, ce qui n'est possible que par l'aménagement permanent des écoles et par la réalisation des expériences d'enseignement moderne. De cette situation découlent à l'heure actuelle et en particulier les tâches suivantes pour le comité d'aide :

1. Pour répondre au désir des comités des écoles, il choisit chaque année un grand nombre d'instituteurs. Il s'occupe de la publication des postes vacants, communique des informations sur les écoles concernées, reçoit les candidatures, s'entretient avec les candidats qui semblent compétents et conseille les comités des écoles dans la question du choix.
2. Il organise régulièrement tous les deux ans en Suisse (*Home des Suisses de l'étranger à Durrenäesch*), des cours de formation complémentaire pour les dirigeants et les enseignants des écoles suisses à l'étranger. Les maîtres peuvent s'y familiariser avec les nouvelles exigences en matière d'enseignement et discuter de questions spécifiques aux écoles suisses de l'étranger. Ces cours sont également un moyen qui favorise la prise de contact entre les différentes écoles.
3. Il conseille les écoles dans les questions de construction de bâtiments et d'établissement du plan d'enseignement.
4. En entrant en contact avec « l'Association pour la formation des jeunes Suisses de l'étranger », il s'adresse à des gymnases suisses pour faciliter l'accomplissement de leurs études en Suisse à nos jeunes concitoyens de l'étranger.
5. Il conseille les directeurs et les enseignants sur les questions de conditions d'emploi, de caisses de pension et maladie.
6. Il offre ses bons services aux comités des écoles pour résoudre les problèmes scolaires locaux, en particulier dans le domaine des règlements scolaires, des conditions d'engagement des enseignants, des rapports entre le comité et le corps enseignant dans les cas de conflit.
7. Il aide à approvisionner depuis la Suisse les écoles en matériel d'enseignement, règle les transports et accorde des crédits à court terme en cas de besoin.
8. Il finance également, dans la mesure où ses moyens le lui permettent, les installations scolaires nécessaires (appareils pour l'étude des langues, appareils de projection, etc.).

Regard sur l'avenir

Le développement des écoles suisses à l'étranger au cours des dizaines d'années écoulées et le rapprochement toujours plus prononcé avec la Confédération se remarquent à l'accroissement des *montant mis à disposition par la Confédération* depuis le début du soutien des écoles suisses en 1922. A ce propos il convient surtout de mentionner que depuis lors le nombre des écoles suisses a constamment augmenté. Le premier montant octroyé par la Confédération s'élevait à 10 000 fr., en 1946 il était de 60 000 fr., et depuis lors il a déjà fallu inclure 5,8 millions de francs dans le budget de la Confédération pour l'année 1970. 3,5 millions sont utilisés pour les frais de gestion, le reste sert à financer les constructions. Le calcul des prestations pour le soutien des écoles suisses à l'étranger est pour le moment déterminé d'après l'arrêté fédéral du mois de mars 1964. On peut admettre que la hausse de la participation aux frais de gestion des écoles se maintient, même si de façon beaucoup plus modeste qu'auparavant.

L'aide accrue de la Confédération n'a toutefois pas empêché de nombreuses écoles de rencontrer des difficultés financières ces dernières années. Ces circonstances ont avant tout conduit à la création par le Département politique de l'intérieur d'un *groupe de travail pour les questions des écoles suisses à l'étranger*. Ce groupe de travail se compose de représentants des trois départements fédéraux concernés (Département de l'intérieur, Département politique, Département des finances et des douanes), de représentants de la conférence des directeurs cantonaux pour l'éducation, du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger de même que de l'organisation suisse des enseignants. Sa tâche principale est de déterminer d'après un vaste examen, la situation des écoles suisses à l'étranger, d'où il faut surtout établir des buts, décider la construction et créer la structure des écoles, examiner la participation financière actuelle de la Confédération. Le rapport, à savoir les recommandations qu'il contiendra, servira vraisemblablement de base à la nouvelle décision de la Confédération.

Les écoles suisses à l'étranger sont nées au sein des colonies suisses, qui sont les promoteurs des écoles. Elles ont été créées dans le but de procurer aux enfants suisses une formation d'après des méthodes et dans un esprit suisses. Ces données, qui ont conduit à la fondation des écoles, se sont fondamentalement transformées pour la plupart d'entre elles au cours des années.

Presque toutes les écoles ont aujourd'hui un pourcentage élevé d'élèves étrangers, qui va si loin dans certaines écoles que les élèves suisses ne représentent plus qu'une petite minorité. Malgré la protection dont elles bénéficient, il faut tenir compte, lors de la critique des écoles, de l'aspect de *la présence culturelle de la Suisse à l'étranger*. Les écoles suisses jouissent en général d'une grande considération, si bien que la plupart d'entre elles ne peuvent plus accepter depuis longtemps tous les élèves étrangers qui s'y inscrivent.

A de nombreuses questions une explication et un règlement doivent encore être apportés, entre autres la reconnaissance des diplômes de ces écoles en Suisse et dans le pays d'accueil, l'établissement des salaires des enseignants, l'assurance sociale des maîtres, les programmes d'enseignement. Toutes les écoles étant maintenant sous le patronage d'un canton, il faut espérer qu'ainsi un véritable soutien entraînera la résolution des divers problèmes.

Comment devient-on institutrice ou instituteur dans une école suisse de l'étranger ?

Pour de jeunes enseignants de tous les degrés jusqu'à la maturité, une collaboration de plusieurs années dans une école suisse à l'étranger offre la possibilité d'élargir de façon valable le cercle des expériences humaines et professionnelles. Chacune de ces écoles est un lieu de rencontre journalière entre hommes provenant de milieux sociaux et culturels tout à fait différents. Cette rencontre est un enrichissement bienfaiteur pour ceux qui sont prêts, les yeux ouverts sur le monde, à laisser agir sur eux et à vouloir comprendre le nouveau et l'insolite.

Conditions importantes

Nos écoles à l'étranger sont tenues d'avoir des personnalités enseignantes dont le niveau dépasse la moyenne, car ces dernières ont à surmonter, dans l'accomplissement de leurs tâches, des difficultés plus grandes et d'une autre sorte que celles qu'elles rencontrent dans les écoles rassurantes de Suisse, et dans le

pays d'accueil elles se trouvent en quelque sorte « en vitrine ». De ce fait on attend des dirigeants et des membres de l'enseignement :

- qu'ils soient préparés à fond professionnellement, qu'ils soient capables et désireux d'acquérir une formation complémentaire ;
- qu'ils fassent preuve de bonne volonté et de capacité pour s'adapter aux situations nouvelles ;
- qu'ils mettent leur volonté au service de la collaboration amicale au sein de l'école et d'un contact social avec l'association scolaire et la colonie suisse ;
- qu'ils sachent montrer de l'intérêt et de la compréhension pour le pays d'accueil.

La candidature

Quiconque est prêt à se mettre au service d'une école suisse à l'étranger, sous contrat d'une durée minimale de trois ans ou plus, doit consulter les *offres d'emplois* dans les revues pédagogiques et journaux spécialisés des parties allemande, française et italienne de Suisse. Les annonces paraissent en règle générale au printemps et en automne, et normalement présentent les places six mois à l'avance.

Les renseignements sur l'école concernée et sur le poste offert peuvent et doivent être demandés au *Secrétariat du Comité d'aide, Alpenstrasse 26, à Berne*.

Conditions, qui en principe ne sont pas mentionnée dans l'offre : nationalité suisse ; études achevées et diplômes d'enseignement suisse ; bon état de santé ; si possible une ou deux années d'expérience d'enseignement et notions de la langue du pays d'accueil, en tout cas certaines facilités pour apprendre une langue étrangère.

C'est au président du Comité d'aide, actuellement *M. H. Roth, Dr ès-lettres, directeur de l'Ecole normale secondaire, 9004 Saint-Gall*, que revient en principe la mission de confiance de rassembler et d'examiner les candidatures. Il invite les candidats retenus à un *entretien personnel*, et à cette occasion tâche d'éclaircir les questions non encore expliquées. Il n'est cependant pas autorisé à communiquer les décisions du choix.

L'élection

Les documents des candidats sont transmis par le président du Comité d'aide au comité de l'école concerné. Celui-ci procède à l'élection et le candidat est averti soit directement, soit par l'intermédiaire du président du Comité d'aide, qui se tient à la disposition des nouveaux instituteurs pour régler le contrat d'emploi et

pour donner des indications sur les préparatifs du voyage.

Le salaire des instituteurs

En principe, les écoles suisses de l'étranger, étant des écoles privées, sont compétentes pour déterminer les salaires et les prestations sociales. Pendant longtemps elles n'ont pas été en mesure de fixer les salaires sur les bases suisses. Fort heureusement cette situation s'est transformée. Le Département fédéral de l'intérieur a fixé un barème des salaires. Bien que celui-ci ait simplement le caractère d'une recommandation, toutes les écoles suisses à l'étranger sont prêtes à en faire usage.

Caisse de pension

Les enseignants peuvent sans difficulté être acceptés dans la Caisse fédérale d'assurance, pour autant qu'ils ne préfèrent pas conserver leur assurance auprès de leur caisse de pension cantonale. Dans les deux cas l'école paie le montant régulier de l'employeur.

Assurance-maladie

Les dirigeants, les instituteurs, leurs épouses et leurs enfants peuvent, pour la durée du contrat, s'assurer auprès de la Caisse-maladie de St-Gall à des conditions avantageuses, établies sous contrat par le Comité d'aide.

Voyage aller et retour

Le prix du voyage vers le lieu de travail est à la charge de l'école de même que le voyage de retour en Suisse, après accomplissement de la tâche fixée sous contrat.

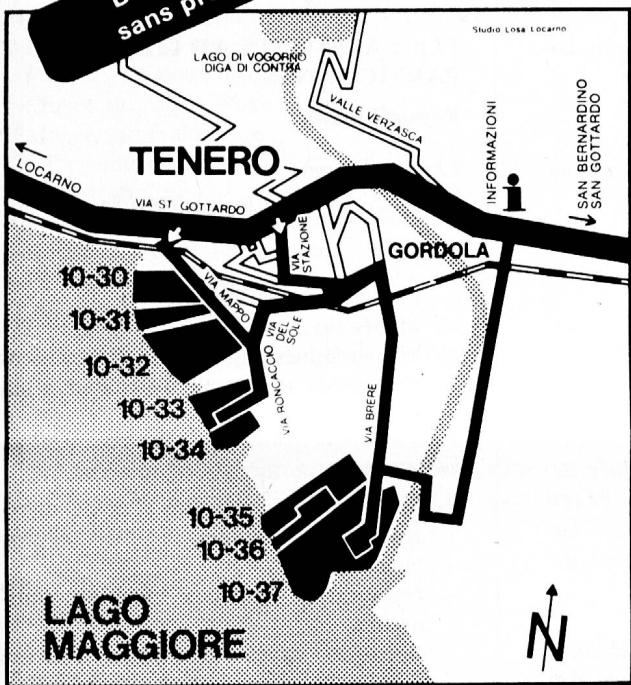
Cet article est tiré du « Weltschweizer », N° 74, Secrétariat des Suisses à l'étranger de la NSH

TENERO



Dès le 10 Août
sans problèmes

LAGO
MAGGIORE
Ticino
SUISSE
MERIDIONALE



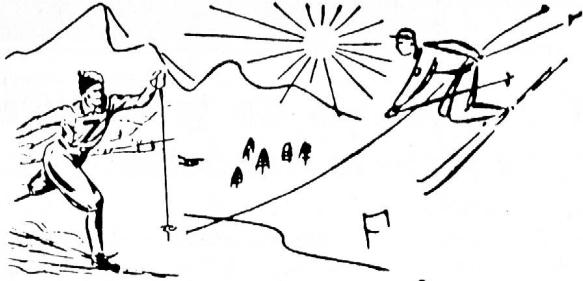
- 10-30 LIDO MAPPO
- 10-31 DA GIORGIO
- 10-32 TAMARO
- 10-33 MIRALAGO
- 10-34 RIVABELLA
- 10-35 VERBANO
- 10-36 LAGO MAGGIORE
- 10-37 CAMPO FELICE



8 Campings de luxe
au bord du Lac Majeur

Informations: ET.Tenero CH-6598 Tenero

Tél. (093) 67 16 61



Vacances de sports d'hiver dans la région Gonches maison de la jeunesse + sport à Grengiols (Haut-Valais)

Pavillon de vacances récemment construit, altitude 1100 m, au cœur d'un paysage d'hiver magnifique avec de multiples possibilités pour faire du ski et ski de fond.

Vastes locaux : 4 dortoirs avec installation sanitaire moderne et douches, 3 chambres de moniteurs, 2 salles de séjour, 1 salle à manger, 1 cuisine confortable pour les indépendants, etc.

Aménagement très pratique pour 60 à 70 personnes. Chauffage électrique.

Idéal pour les semaines d'école de campagne en automne et au printemps.

S'adresser à :

Peter Gurten-Imhof
3981 Grengiols (Valais)
Tél. (028) 27 15 28

► Attention :

Par hasard la maison de la jeunesse + sport est encore libre pour Noël 1979



KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSGEN

Plus de 100 propriétaires suisses de maisons de colonies de vacances et de ski atteints par une seule demande :

contactez CONTACT
4411 Lupsingen.



Centre de sports et de détente Frutigen

Pour camps d'école, de marche, de vacances et de ski (centre de ski Eisigenalp-Metsch, 2100 m d'altitude).

Information : Office du tourisme
CH-3714 Frutigen, tél. (033) 71 14 21
180 lits, surtout des dortoirs à douze et à six personnes, utilisation des installations de sports, avec piscine couverte et piscine chauffée à ciel ouvert, compris dans le prix de la pension.



**VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON
A VEYTAUX-MONTREUX**

Tarif d'entrée : Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

XXII^e Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Résolutions

Réunis le samedi 13 mai 1978 au Palais de Beaulieu en assemblée générale ordinaire, les membres de la Société pédagogique vaudoise ont voté les deux résolutions suivantes présentées respectivement par les sections de Lausanne et d'Aigle.

4^e ANNÉE RÉNOVÉE

La SPV demande :

- « L'introduction d'un cours complémentaire théorique et didactique apportant aux maîtres une vision globale et approfondie du français, dans les délais les plus brefs ;
- » le maintien de l'après-midi d'appui hebdomadaire : une séance sur deux sous la conduite d'un animateur, l'autre étant autonome avec organisation interne ;
- » un effectif maximum de 20 élèves par classe permettant d'appliquer efficacement les nouvelles démarches pédagogiques. »

EN 1980

« Les maîtres de pédagogie, méthodologie, didactique auront une expérience EFFECTIVE de l'enseignement primaire, les maîtres de psychologie auront une expérience EFFECTIVE de la psychologie scolaire. »

**

Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud

Résolutions

Réunis en assemblée ordinaire le 31 mai 1978 à Payerne, les délégués de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, qui compte 20 sociétés affiliées et 10 678 membres, ont voté les deux résolutions suivantes qu'ils adressent au Conseil d'Etat du canton de Vaud.

A. REVALORISATION GÉNÉRALE DES TRAITEMENTS

Ils demandent d'être associés dès maintenant, sur une base paritaire, aux travaux conduisant à une revalorisation générale des traitements des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, en vue de l'adoption d'une nouvelle échelle entrant en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 1980.

B. VACANCES ET JOURS FÉRIÉS

Ils demandent une 5^e semaine de vacances dès l'âge de 50 ans ou après 25 ans de service et prient le Conseil d'Etat de bien vouloir réexaminer, dans le sens de son extension, la dotation des congés et jours fériés octroyés dans l'Administration cantonale vaudoise.

C. CLASSIFICATION ET DÉFINITIONS DES FONCTIONS PUBLIQUES CANTONALES

« Titre jugé équivalent » et « Formation jugée équivalente »

S'agissant des fonctions qui exigent un titre, il arrive que des définitions élaborées par la COPAR offrent la possibilité d'être nommé avec soit un titre équivalent, soit en étant seulement au bénéfice d'une formation jugée équivalente.

La fédération estime que, pour les fonctions requérant un titre spécifique, l'exigence de ce titre ou d'un titre jugé équivalent doit être maintenue. On ne saurait admettre que de telles fonctions puissent être exercées sur la seule base d'une « formation jugée équivalente », ce critère subjectif ne pouvant suppléer à l'absence de titre.

L'autorité de nomination peut néanmoins, en accord avec l'association concernée, prendre en considération des circonstances particulières, notamment les droits acquis.

6^e Congrès culturel de la SPV

Château-d'Œx - Grande salle
Samedi 23 septembre 1978,
dès 14 h. 30

14. h. 30 : ASSEMBLÉE STATUTAIRE D'AUTOMNE

1. Bienvenue
2. Communications du Comité cantonal
3. Conférence : « Le Pays-d'Enhaut face à son avenir », par M. Jean Chevallaz, directeur de l'Ecole hôtelière, président de l'Association pour le développement du Pays-d'Enhaut.

17 h. : ACTIVITÉS AU CHOIX DES PARTICIPANTS

Pays-d'Enhaut

Les problèmes

- Entretien avec le conférencier.

Le pays

- Façades de vieux chalets
- Musée du Vieux-Pays
- Musée minéralogique de Rougement (fossiles et minéraux du massif alpin et d'ailleurs)

Les gens

- fabricants de « toupins » et de courroies pour sonnailles
- chaudronnier
- restaurateur de vieux meubles ; antiquaire
- boisselier; caves à fromage de l'Etivaz
- paysan de la montagne aux Moulins.

Il s'agit soit de visites commentées soit d'entretiens avec des artisans dans leur atelier. Sauf indication contraire, les unes et les autres se déroulent à Château-d'Œx.

REPAS ET SOIRÉE

18 h. 45 : vin d'honneur.

19 h. 30 : repas aux frais des participants (Fr. 29.— tout compris) à l'Hôtel Beau-Séjour.

21 h. 30 : tour de chant de Jacques Debronnart au chalet des Monnayres.

Attention

La grande salle est au centre de la localité, près de l'école.

L'Hôtel Beau-Séjour s'élève en face de la gare.

Le chalet des Monnayres est situé à la périphérie de Château-d'Œx.

Il est bien entendu possible de ne participer qu'à une partie du programme.

Les parents, amis et amies des membres de la SPV sont les bienvenus de même que tous nos collègues SPR des autres cantons.

Le comité cantonal souhaite que le congrès culturel soit le lieu de rencontres où enseignants primaires de toutes les régions, de tous les âges, de toutes les convictions apprennent à se mieux connaître et apprécier.

Le secrétaire général SPV.

Bulletin d'inscription

A retourner jusqu'au 14 septembre 1978 au secrétariat général SPV, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne.

* Souligner ce qui convient

Je soussigné participerai

dès 17 h. :

à l'activité suivante (ne choisir qu'une seule possibilité) :

- * Entretien avec le conférencier
- * Façades de vieux chalets
- * Musée du Vieux-Pays
- * Musée minéralogique
- * Fabricants de « toupins » et de courroies pour sonnailles
- * Chaudronnier
- * Restaurateur de vieux meubles ; antiquaire
- * Boisselier ; cave à fromages
- * Paysan de la montagne

dès 19 h. 30

* au repas (le coût en sera perçu sur place)

dès 21 h. 30

* à la soirée chantante.

Précisons que l'inscription au repas est indispensable pour y prendre part. Pour le reste, il s'agit d'indications utiles aux organisateurs. La soirée est ouverte à tous.

Nom et prénom : _____

Adresse précise : _____

N° de téléphone : / _____

Nombre de participants : personnes _____

Noms des accompagnants à inscrire au repas :

Signature : _____

XX^e SÉMINAIRE DE LA SPV - 1978

Crêt-Bérard/Puidoux

**Lundi 16, mardi 17,
mercredi 18 octobre 1978
Liste des cours**

Six cours sont prévus.

Cours N° 1. (*en collaboration avec l'Ass. vaudoise des maîtres de classes de développement et avec l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé*) : EXPRESSION ORALE AVEC DES ENFANTS INADAPTÉS. — Apprécier de certains mécanismes de la création verbale ou gestuelle par la pratique d'exercices précis; temps de réflexion sur la méthode afin d'aller vers une utilisation durable d'une pédagogie de l'expression. Se munir de quoi prendre des notes.

M. Alain KNAPP, Paris.

Cours N° 2. (*en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille*) : NŒUDS DE CORDIER. — Apprentissage de divers nœuds et des finitions ; nouage d'un objet (filet ou hamac de marin ou corde à sauter) à partir de cordes ou cordelettes déjà faites. Le nécessaire dont devraient éventuellement se munir les participants leur sera communiqué directement.

Mme Lili SAUSSAZ, Lausanne.

Cours N° 3. (*en collaboration avec l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire*) : ÉDUCATION PHYSIQUE EN PLEIN AIR. — Utilisation du terrain, endurance, conception des après-midi de plein air, jeux, orientation (diverses formes de courses). Se munir de pantoufles de gym, d'un training, d'un imperméable, de quoi prendre des notes.

*MM. Pierre-Alain BLANC, Aubonne,
Pierre-Alain FAVEZ, Puidoux.*

Cours N° 4 : INITIATION AU CONTE. — Initiation au conte populaire, à ses applications, à ses aspects ethnographiques, bibliographiques ; perfectionnement de l'art de raconter. Se munir de quoi prendre des notes ; un éventuel matériel complémentaire sera communiqué directement aux participants.

M. Bruno DE LA SALLE, Chartres.

Cours N° 5 : LE TIERS MONDE À L'ÉCOLE. — Rencontres des cultures, développement, sous-développement, etc. ;

préparation de matériel pédagogique en relation avec le plan d'étude (organisé en collaboration avec « Service Ecole-Tiers Monde », à Berne). Se munir de quoi prendre des notes.

M. Jean-Marie VERMOT, Berne et quelques collaborateurs.

Cours N° 6 : ÉLEVAGE ET OBSERVATION EN CLASSE. — Matériel vivant utilisable dans une classe ; différentes techniques d'élevage et d'entretien des animaux à l'école ; aquarium (poissons, acclimatation, reproduction, plantes, décor, filtrage, micro-faune), insectes (capture, élevage, collection ; fourmilière artificielle, grillons, ténérions, phasmes), souris et rat de laboratoire, cobaye, hamster (expériences, élevage, reproduction) ; observations d'élevage dans la classe. *Attention* : ce cours ne se déroulera que les lundi et mardi du séminaire mais sera suivi de trois séances d'observation dans la classe du moniteur.

M. Pascal PEITREQUIN, Pully.

Autres renseignements

a) Durée

Du lundi 16 octobre à 8 h. 30 au mercredi 18 octobre à 12 h. (possibilité de dîner).

Les cours N° 1, 2, 3, 4, 5 ont une durée de 2 ½ jours.

Le cours N° 5, comme spécifié, se déroulera lundi et mardi. Il sera suivi de trois moments d'observation de deux heures dans la classe du moniteur, à fixer par les participants à l'issue du séminaire.

b) Lieu

Les participants de tous les cours se réuniront lundi 17 octobre à 8 h. 30 en la résidence de Crêt-Bérard - Puidoux (grande salle). Un avis personnel ne sera envoyé, en principe, qu'en cas de modification.

c) Horaire journalier

7 h. 15, déjeuner ; 8 h., début des cours ; 12 h. fin de cours ; 12 h. 30 dîner 14 h. reprise des cours ; 18 h. fin des cours ; 18 h. 30 souper.

d) Attestation SPV

Elle sera délivrée à chaque participant à l'issue du cours.

e) Soirée récréative

Elle est prévue le lundi 16 octobre 1978 à 20 h. à Crêt-Bérard. Elle ne sera toutefois organisée que si le nombre des participants le justifie.

f) Coût pour les participants

Finance d'inscription

Non-membre SPV : Fr. 15.— ; membre associé de la SPV : Fr. 5.— ; membre actif de la SPV : aucune.

Finance de participation aux cours

Tous les cours du XX^e Séminaire étant reconnus par le Département de l'instruction publique, aucune finance n'est exigée de la part des participants relevant de ce département ; des frais de transport sont en outre remboursés. **Prière de se renseigner sur leur montant (transports publics, 2^e classe) avant l'ouverture.** Les participants qui ne désirent pas entamer leur droit à quarante heures de formation continue versent la somme indiquée ci-après. **Il en est bien entendu de même de celles et ceux dont l'inscription ne donnerait pas droit à une contribution de l'Etat.** Aucune indemnité de transport n'est versée dans les cas précités.

Membres actifs SPV : Fr. 50.— ; autres participants : Fr. 65.—.

Finance d'internat

Une somme supplémentaire comprenant couche, petit déjeuner et repas du soir à Crêt-Bérard est due par les personnes désireuses de participer au séminaire en qualité d'internes.

Un seul tarif est valable pour tous. Les internes toucheront intégralement les indemnités de transport auxquelles ils auraient éventuellement droit. (3 trajets aller et retour.)

Supplément interne (2 nuits avec petit déjeuner et 2 repas du soir) : Fr. 70.—.

Repas

L'absence à un repas (dîner en particulier) ne donne droit à aucun dédommagement.

Le repas de midi des lundi et mardi est inclus dans la finance de participation au

cours ; il a lieu à Crêt-Bérard.

Celui du mercredi, facultatif, se paye.

Maîtres secondaires

Nos collègues de l'enseignement secondaire qui souhaiteraient suivre l'un ou l'autre des cours seront les bienvenus, dans la mesure des places disponibles évidemment. Les indications relatives au coût s'applique également à eux, en particulier la finance d'inscription pour qui n'est pas membre actif de la SPV.

g) Paiements

Les sommes dues seront encaissées durant la première matinée de cours ; veuillez donc n'effectuer aucun versement préalable.

h) Renseignements

Pour tout autre renseignement, s'adresser au Secrétariat de la SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59.

i) Inscription

Utiliser uniquement la formule ci-après ; si nécessaire, la demander au secrétariat SPV. La retourner pour le 25 septembre au plus tard à l'adresse indiquée.

ATTENTION

- Aucune inscription auprès du **Département de l'instruction publique** n'est nécessaire.
- Les cours organisés en collaboration avec une **association** sont ouverts à tous les membres de la SPV.
- Si le **nombre des inscriptions à un cours est trop élevé**, les membres actifs de la SPV, puis les premiers inscrits se verront accorder la préférence.
- Les personnes retenues pour le cours qu'elles avaient indiqué **en remplacement** en seront averties directement et par écrit.
- Un **cours ne réunissant pas un nombre suffisant de participants** peut être supprimé.
- Exceptionnellement, une contribution au coût des **objets fabriqués** peut être exigée dans certains cours.

Le responsable du XX^e Séminaire : Nicod Paul.

Pour votre prochain camp sportif !



LEYSIN vous offre son grand Centre d'altitude : patinoire couverte, curling, terrain de football, salle omnisports, (45 x 27 m), tennis, piscine, pistes de lancer et de saut, piste en forêt. Facilités de logement du dortoir à l'hôtel 1^{re} classe.

Renseignements : Centre des Sports, 1854 LEYSIN, tél. (025) 6 14 42

Les 30 exécutants du Chœur d'hommes de Sofia, sélectionnés parmi les 400 meilleures voix des pays de l'Est, donneront un concert le

**lundi 4 septembre 1978 à 20 h. 30
à la Cathédrale de Lausanne**

Au programme, œuvres liturgiques orthodoxes et folklore slave.

Location : Grands Magasins INNOVATION, Lausanne.

Inscription au XX^e Séminaire de la SPV

A retourner au secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, téléphone (021) 27 65 59.

REmplir toutes les rubriques

1. Inscription au cours N°	Titre :			
2. Interne *	Externe *	3. Affiliation à la SPV : en qualité de membre *	oui *	non *
4. Je paierai le montant de Fr.		au début du séminaire	actif *	associé
5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce pour le cours N° _____ Titre :				
6. Nom : _____ Prénom : _____				
Domicile exact : (lieu, rue et N° postal)				
N° de tél. : _____				
Année de brevet :		Année de naissance :		

* Biffer ce qui ne convient pas.

Signature :

Important :

Conserver le N° 24 de l'« Educateur » avec soin : il contient toutes les indications qui vous seront nécessaires.

Représentant exclusif

| **STUDIA
DIDAGO**

Selecta - Bourrelier - Nathan

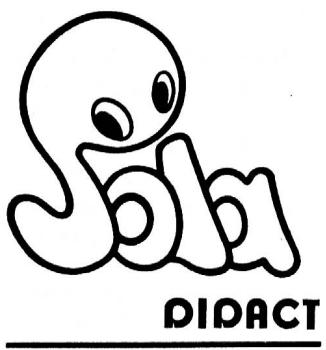
Pebeo - Dejou - Ecole des loisirs

Naef - Ravensburg - MB - Brid...

NOUVEAU ! BRICOLAGE

DEMANDEZ NOS CATALOGUES **VOYEZ NOS PRIX**

Se recommande : Philippe Sola, rue de l'Hôpital 6
1920 MARTIGNY



MATERIEL EDUCATIF

RUE DE L'HÔPITAL, 6
1920 **MARTIGNY**
Tel. 026 2.54.64

Bibliothèque circulante des classes supérieures vaudoises

Oeuvres à disposition

Collections de 30 ouvrages de lecture en œuvres complètes, ou en extraits indiqués alors par un astérisque.

Les œuvres sont classées en 3 groupes, selon leur longueur :

- A. Œuvres courtes (40 à 60 pages).
- B. Œuvres moyennes (60 à 150 pages).
- C. Œuvres longues (150 pages et plus).

Abonnement

Pour être membre, il suffit de s'acquitter de la cotisation de Fr. 10.— par an, somme qui couvre les frais d'administration et les ports à l'aller. Cette cotisation est payable au moyen du bulletin de versement joint au premier envoi.

Remarque : souvent, cette cotisation est prise en charge par la bourse communale, sur demande de l'enseignant.

A Lausanne, elle est remboursée par la caisse de l'économie.

Recommandation

Les membres s'engagent :

- à faire soigner les collections (inscriptions interdites) ;
- à faire recouvrir les brochures ;
- à retourner les collections dans le délai fixé.

Commande

Vous pouvez commander, par période : **1-2 œuvres des groupes A et B, ou 1 œuvre du groupe C.**

Au moyen du bulletin ci-contre, vous indiquerez pour chaque période 3 œuvres dans l'ordre de préférence, ou 6, si vous désirez recevoir 2 collections. Ces possibilités permettront au bibliothécaire de vous servir. Pour 1978-1979, les envois auront lieu en septembre et en février.

Claude Tharin.

Catalogue

* = extraits

A = œuvres courtes (40 à 60 pages)

B = œuvres moyennes (60 à 150 pages)

C = œuvres longues (150 p. et plus)

C 099, ANOUILH. Le voyageur sans Bagage + Le Bal des Voleurs.

* B 100, BALZAC. Eugénie Grandet I (chap. 1-2-3).

- * B 101, BALZAC. Eugénie Grandet II (chap. 4-5-6).
- * B 102, BALZAC. Le Père Goriot.
- B 110, BEAUMARCAIS. Le Barbier de Séville.
- * B 120, BERNARDIN DE ST-PIERRE. Paul et Virginie.
- B 125, BOSCO. L'Enfant et la Rivière.
- * B 130, CAMUS. La Peste.
- C 131, CESBRON. Notre Prison est un Royaume.
- C 135, CENDRARS. L'Or.
- * B 140, CHATEAUBRIAND. Mémoires d'outre-Tombe.
- B 141, CHATEAUBRIAND. Atala.
- C 145, A. CHRISTIE. Le Meurtre de Roger Ackroyd.
- * B 150, COLETTE. Pages choisies.
- B 160, CORNEILLE. Le Cid.
- B 161, CORNEILLE. Horace.
- B 162, CORNEILLE. Polyeucte.
- C 170 I, DAUDET. Lettres de mon Moulin.
- * B 170 II, DAUDET. Lettres de mon Moulin.
- B 171, DAUDET. Le Petit Chose.
- * B 180, DIVERS. Contes du Moyen Age.
- B 181, DIVERS. La Farce de Maître Pathelin.
- B 182, DIVERS. Le Roman de Renart.
- C 183, CONAN DOYLE. Son Dernier Coup d'Archet.
- * B 190, DUHAMEL. Pages choisies.
- C 195, DURREL. Féeries dans l'Île.
- B 200, FLAUBERT. 3 Contes (Cœur simple, Saint-Julien, Hérodias).
- C 210, FOURNIER. Le Grand Meaulnes.
- * A 220, A. FRANCE. Nos Enfants.
- * B 230, GAUTHIER. Pages choisies.
- C 240, HEMINGWAY. Le Vieil Homme et la Mer.
- * B 250, HUGO. Les Misérables I.
- * B 251, HUGO. Les Misérables II.
- * A 260, JOTTERAND. Textes pour l'Education morale.
- B 270, KELLER. L'Habit fait le Moine - L'Artisan de son Bonheur.
- C 280, KESSEL. Le Lion.
- * B 290, LA BRUYÈRE. Les Caractères.
- B 291, LANDRY. Davel.
- * B 300, LAMARTINE. Graziella.
- * B 310, MARTIN DU GARD. Les Thibault I.
- * B 311, MARTIN DU GARD. Les Thibault II.
- * B 320, MAUPASSANT. Cinq Contes.
- * B 321, MAUPASSANT. Contes et Nouvelles I. (Satyre et Désenchantement.)
- * B 322, MAUPASSANT. Contes et Nouvelles II. (Pitié et Peur.)
- B 330, MÉRIMÉE. Matéo Falcone + Colomba.
- * B 331, MÉRIMÉE. Nouvelles.
- B 340, MOLIÈRE. L'Avare.
- B 341, MOLIÈRE. Le Bourgeois Gentilhomme.
- B 342, MOLIÈRE. Le Malade imaginaire.
- A 343, MOLIÈRE. Les Précieuses ridicules.
- B 344, MOLIÈRE. Les Femmes savantes.
- A 360, OSLJ. Edison
- A 361, OSLJ. Léopold Robert.
- A 362, OSLJ. Magellan.
- C 369, PAGNOL. La Gloire de mon Père.
- A 370, PERGAUD. Histoires de Bêtes.
- C 372, PEYRE. La Croix du Sud.
- * B 375, RABELAIS. Pantagruel.
- B 380, RACINE. Andromaque.
- B 381, RACINE. Athalie.
- B 382, RACINE. Esther.
- * A 400, RAMUZ. Choix de textes.
- C 401, RAMUZ. Derborence.
- C 402, RAMUZ. Farinet.
- C 403, RAMUZ. La Grande Peur dans la Montagne.
- C 405, RENARD. Poil de Carotte.
- * A 407, G. DE REYNOLD. Cités et Pays suisses.
- * A 410, ROD. Scènes de la Vie suisse.
- * B 420, R. ROLLAND. Jean-Christophe I.

B 421, R. ROLLAND. Jean-Christophe II.

A 430, ROMAINS. Docteur Knock.

B 431, III ROMAINS. Docteur Knock.

B 440, ROUSSEAU. Les Rêveries du Promeneur solitaire.

B 441, ROUSSEAU. Les Confessions.

B 450, SAINT-EXUPÉRY. Pages choisies.

C 451, SAINT-EXUPÉRY. Courrier Sud.

B 460, SAND. La Mare au Diable.

B 470, SOPHOCLE. Antigone.

B 475, STEINBECK. La Perle.

A 480, VIGNY. Lorette ou le Cachet rouge.

B 481, VIGNY. Servitude et Grandeur militaires.

B 490, VOLTAIRE. Contes.

B 491, VOLTAIRE. Zadig + Micromégas.

B 500, WIDMER. Le Grand Siècle.

B 510, ZOLA. Germinal.

BULLETIN DE COMMANDE

Classe sup. de :

Adresse :

N° postal :

Tenu par :

Tél. école :

Tél. privé :

désire recevoir les collections suivantes :

EN SEPTEMBRE

* 2 collections

1) N° + N°
ou 2) N° + N°
ou 3) N° + N°

* 1 collection seulement

1) N°
2) N°
3) N°

EN FÉVRIER

* 2 collections

1) N° + N°
ou 2) N° + N°
ou 3) N° + N°

* 1 collection seulement

1) N°
2) N°
3) N°

* Biffer la colonne qui ne convient pas.

Signature :

Ce bulletin est à retourner au plus tôt à la Bibliothèque circulante des classes supérieures, Collège Saint-Roch, 1004 Lausanne.

Statut de l'enseignant

Commission Weith

La Commission Weith a déposé son deuxième rapport. Rappelons à ce sujet que le CC et les associations SPV ont défendu l'égalité de statut horaire des maîtres enseignant des élèves de même âge qu'ils relèvent des services primaire ou secondaire. De son côté, le Comité de coordination a demandé d'avoir connaissance de ce nouveau rapport.

Travail à mi-temps

Le travail à mi-temps demandé plusieurs fois par la SPV s'introduit peu à peu. Des expériences se poursuivent ou vont commencer. Le CC regrette néanmoins que les collègues semblent ne plus s'intéresser ou que peu à cette forme de travail, risquant de compromettre la décision.

Liberté de domicile

Sans bruit, mais efficacement, le CC règle les cas de la période transitoire qui lui furent soumis ; il en reste un en suspens devant le Conseil d'Etat. Un homme

**

*

LE POINT des activités du Comité cantonal

DE MARS A JUIN 1978

Eh oui, les vacances sont bien finies ! Collègues, vous avez repris vos classes. J'espère que ce nouveau départ se déroule comme vous l'avez désiré. Le CC aussi remet au travail. C'est le moment de faire le point de ses activités jusqu'à la pause estivale, de vous aider ainsi à comprendre le pourquoi de ses démarches futures.

**

*

Le CC a tenu régulièrement ses séances de mars à fin juin, traitant de problèmes pédagogiques ou corporatifs, dégagent aussi fréquemment ses membres et le secrétaire général dans des séances diverses.

Je ne vous parlerai pas du Congrès de printemps : vous y avez certainement participé et les résolutions qui y fu-

rent votées ainsi que le procès-verbal paraîtront dans l'*« Educateur »*. Permettez-moi cependant une remarque : mon regret, partagé par bien des collègues, que des représentants de l'autorité cantonale n'aient pu être présents qu'à une partie. S'il est vrai que magistrats et chefs de service ont des occupations multiples, nous n'avons qu'un Congrès annuel, occasion pour les enseignants de s'exprimer, pour les responsables de l'école de s'informer en vue du dialogue qui seul permet d'aller de l'avant.

**

*

Parmi les objets dont eut à s'occuper le CC, voici quelques-uns des plus intéressants si ce n'est toujours des plus importants.

de loi a été chargé de sa défense par la SPV.

Semaine de 5 jours

La décision négative prise par le Grand Conseil lors de sa dernière session ne saurait contenir le CC. Il poursuit donc études et contacts ainsi qu'il en a reçu mandat de l'Assemblée des délégués ce printemps.

Convention collective de travail des enseignants spécialisés

La convention collective de travail mise au point par les délégations de l'AVMES et de l'AVOP a été adoptée lors des assemblées générales des deux associations mais avec des réserves. L'AVMES veut que cette convention soit obligatoire, par contre l'AVOP désire que celle-ci n'ait pas un caractère impératif pour ses membres. Les pourparlers ont repris...

Accès à l'Université

Actuellement, les porteurs d'un brevet délivré par une école normale ne sont pas admis sans un examen préalable à l'Université de Lausanne. Celle de Genève, plus ouverte, a dû restreindre les admissions de tels candidats aux ressortissants de cantons non universitaires vu l'affluence que connaissent ses études pédagogiques en particulier. Le CC désire que la possibilité d'obtenir une licence pédagogique existe pour les collègues dont c'est le désir. M. Bettex et son service, contactés à ce sujet, y sont en principe favorables et acceptent d'étudier le problème.

Problèmes pédagogiques

Admission au collège

Les épreuves d'examen d'entrée au collège ont actuellement un caractère confidentiel. Pourquoi ne pas les publier ? Connaitre le contenu de ces épreuves ne veut pas dire nécessairement bachotage. Un secret impossible à faire respecter absolument ne l'empêche d'ailleurs pas. Aussi le CC a demandé que ces textes puissent être vus par les personnes concernées. D'autre part, il désire que la commission ad hoc continue son travail afin d'apporter des améliorations au vu de la session de cette année.

E.N. 80

Le CC, informé de la possibilité de faire relever la première année d'enseignement des E.N. et de voir le brevet remis seulement à son terme, est défavorable à ce « vicariat ». Il souhaite que le droit d'enseigner soit acquis dès la fin des études et qu'une « année de transi-

tion » voie une collaboration étroite entre formateurs des E.N. et employeurs du service primaire, afin d'apporter aux jeunes collègues l'encadrement et le soutien nécessaires.

Classes de développement

Les études se poursuivent au sujet d'une formation améliorée des maîtres et d'un engagement revu pour tenir compte de la situation nouvelle née de la création du SES. Le CC a reçu les comités de l'AVMES et de l'AVMD. A cette occasion, la dernière a réaffirmé les résolutions prises en 1974 concernant les élèves des classes de développement et leur rattachement au service. L'AVMES s'est déclarée en parfait accord. Suite à l'intervention du CC, des garanties ont été obtenues du DIP.

Ateliers de lecture

Le CC a convoqué quelques personnes intéressées par la nouvelle méthode d'apprentissage de la lecture (« ateliers »). Au terme de la discussion, il ne peut qu'approuver avec ses interlocuteurs cette innovation.

4^e et 5^e années

Le CC est satisfait d'une 4^e primaire pour tous et souhaite un cycle d'observation/orientation 5^e/6^e pour tous également. Par ailleurs, il déplore que des examens aient été organisés au terme de la 4^e Rn. Ne pouvait-on pas faire confiance au maître primaire ? Que voulait-on prouver par là ?

4^e R.N.

Le CC a renouvelé sa demande auprès du service primaire d'un après-midi d'appui hebdomadaire, suite aux échos favorables recueillis l'an dernier.

Questions corporatives

La syndicalisation

Le CC n'a pas mis ce problème dans les « oubliettes ». Une séance entière de réflexion a été consacrée à la recherche de ce que partisans et adversaires entendent par ce terme et à ce que nos membres souhaitent d'une syndicalisation. L'étude se poursuivra.

Fédération

La Fédération a tenu son assemblée des délégués le 31 mai dernier. Même si les associations d'enseignants ne sont pas toujours satisfaites des réponses faites à leurs demandes, elles appuient sans réserve les positions prises par la Fédération au sujet des traitements entre autres et parues dans l'*« Educateur »*.

Par ailleurs, les sociétés ont reçu actuellement un questionnaire relatif aux structures de la Fédération. Le CC, en accord avec le Comité de coordination, estime qu'il n'y a pas lieu de modifier l'organisation actuelle pour l'essentiel. Que la Fédération étudie déjà les propositions d'aménagement faites par des sociétés.

Maîtresses d'économie familiale

L'association vaudoise souhaite avoir des contacts avec les collègues des autres cantons romands. Le CC a transmis la proposition à la SPR qui a accepté de créer une commission de coordination pour ces enseignantes, ainsi qu'elle connaît déjà une des maîtresses enfants.

CFCV

Le CC a présidé à la transmission des pouvoirs à un nouveau groupe. Notre collègue J.-Cl. Mauroux a en effet démissionné, trop occupé par d'autres obligations. Le CC le remercie pour tout ce qu'il a apporté à cette commission dès sa création par ses soins en 1974, tâche parfois toujours facile. La CFCV a perdu son père, mais elle s'est donné une mère, sa nouvelle présidente, Mme Liliane Bignens, me permet cette image. Bonne route à toute la nouvelle équipe et que leur enfant, le perfectionnement, grandisse de jour en jour.

Loi sur la formation professionnelle

L'Assemblée des délégués de la SPR a accepté de soutenir le référendum lancé par l'Union syndicale (U.S.S.) contre la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Un groupe vaudois avait aussi examiné avec soin ce texte sans aboutir à des conclusions aussi négatives. Une assemblée préparatoire permit d'en discuter longuement, à nos délégués de se prononcer en connaissance de cause et librement.

Retraites

Toujours dans l'attente de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, le Conseil d'Etat a décidé de continuer le « toilettage » de la loi régissant la Caisse de pensions cantonale. Les associations sont invitées à faire part de leurs vœux. Le CC attend donc — mais tout de suite car le délai imparti est court ! — vos propositions quant à des adjonctions ou à des modifications des dispositions actuelles.

Monique Schafroth.

Rolle : examens et certificats

En juillet 1968, une première volée d'élèves quittaient la zone pilote de Rolle après y avoir passé leurs six dernières années d'école.

En juin ils avaient subi des examens de fin de scolarité. Leurs derniers examens remontaient à plus de six ans, les promotions annuelles en zone pilote ayant lieu sur la base des résultats obtenus durant l'année.

Comme c'est l'usage dans les collèges secondaires du canton, chaque maître a composé les épreuves d'exams pour les disciplines qu'il a enseignées. Les maîtres, connaissant exactement l'enseignement que leurs élèves ont reçu, se montrent souvent plus sévères dans la préparation des épreuves que le DIP qui doit tempérer ses exigences lorsqu'il s'adresse à l'ensemble du canton.

Les notes des exams sont entrées pour un quart dans le calcul de la moyenne annuelle, aux côtés des résultats des trois bulletins trimestriels.

Certificats

Le 94 % des élèves de cette première volée quittant la zone pilote a reçu un certificat dit « de zone pilote », mentionnant l'option dans laquelle la scolarité obligatoire a été terminée. (Options décrites dans l'*« Educateur »* N° 16 du 5 mai.) Il fallait avoir obtenu dans l'année scolaire en cours une moyenne générale de 3,6 dans l'échelle de 1 à 6.

La plupart des élèves ont terminé et réussi leur neuvième année d'école à l'âge normal de 16 ans. A ceux qui avaient déjà une année de retard à leur entrée en zone pilote, ou qui ont redoublé depuis, la possibilité était offerte de terminer leur neuvième année, c'est-à-dire de sortir de l'école à 17 ans. Cette pratique n'est actuellement autorisée que dans les écoles secondaires.

Il a été distribué, d'autre part, à un peu plus de la moitié des élèves (le 54 %), des certificats secondaires traditionnels :

- de type prégymnasial (au 24 % des élèves sortants) ;
- de type général (19 %) ;
- de type classes supérieures (11 %).

Certificats délivrés selon les critères suivants :

- l'option choisie au début de la 7^e année ou parfois plus tard dans quelques cas,

- les niveaux dans lesquels l'enseignement des disciplines fondamentales a été suivi en 9^e année au moins,
- la moyenne générale annuelle de 9^e année.

Par exemple, le certificat d'études secondaires mathématiques - sciences a été délivré aux élèves qui ont choisi cette option au moment de leur passage en 7^e année, suivi la plupart des disciplines de base en niveau 1, enfin qui ont obtenu une moyenne générale annuelle de 3,6 (échelle de 1 à 6).

Contrairement à ce qui se passe dans les collèges, un élève ayant choisi par

exemple l'option mathématiques - sciences, mais n'y réussissant pas, a reçu le certificat de l'option générale technique, après avoir bien sûr satisfait aux conditions. Cette possibilité d'équivalence a été relativement souvent utilisée.

La proportion d'élèves ayant obtenu un certificat secondaire en zone pilote est semblable à celle qu'on pouvait relever, ces dernières années, au sortir du collège et des deux classes supérieures du district de Rolle. La structure expérimentée n'a donc pas conduit à une inflation du nombre des certifiés secondaires, comme certains le craignaient. On remarquera aussi que les divers certificats ont été délivrés à des élèves terminant leur scolarité obligatoire à l'âge normal de 16 ans, les redoublements de classe étant rares en zone pilote.

J. Nendaz.

Ecole Pestalozzi à Echichens

Le crédit dont jouit cette institution et la confiance qu'on porte à ses dirigeants sont sans doute fort étendus. La preuve en fut apportée par la modeste chambrière de membres et amis de l'Ecole devant laquelle le président Albert Pidoux a conduit les délibérations de l'assemblée générale le 14 juin dernier.

Le procès-verbal élaboré par le secrétaire Louis Duckert ayant succinctement relaté les festivités qui ont solennellement marqué en 1977 le cent-cinquantième anniversaire, l'assemblée était mise en condition pour ouïr les rapports.

La mixité en marche

Les constructions nouvelles pourront être mises en exploitation dès la rentrée des vacances d'automne. Si, à ce moment, les locaux seront aptes à recevoir leurs occupants, il restera beaucoup de travail encore pour parfaire les aménagements extérieurs. La mixité — rêve longtemps envisagé et en voie de réalisation — procurera l'occupation optimale des unités de vie en cours de finition. Ainsi sera apportée, dans le cadre de l'Ecole Pestalozzi, la justification de l'effort des pouvoirs publics complété par un soutien populaire exemplaire. On apprend en outre que les pensionnaires de l'institution, ceux de la Cité-Radieuse toute proche, les écoliers du village d'Echichens, pourront peut-être bientôt, si les pourparlers engagés avec les diverses instances trouvent une issue favorable, bénéficier d'une salle de gymnastique munie des derniers perfectionnements.

Vivre agréablement dans le fonctionnel

Fonctionnelles, elles le sont admirablement ces trois unités de vie appelées à accueillir en tout vingt-quatre enfants. Chacun de ceux-ci, dont l'existence avant l'entrée à Echichens a souvent été une succession de drames traumatisants, y découvrira la chaleur d'un vrai foyer familial, consacrée par la présence sous le même toit de l'éducateur et des siens.

Les procédés architectoniques utilisés par l'auteur du projet, M. Pierre Grand, confèrent aux divers bâtiments un caractère très original. Ainsi dans le centre communautaire, qui comprend entre autres quatre classes d'enseignement, le système ingénieux mettant en jeu plusieurs niveaux ou parties de ceux-ci permettra une affectation aménageable au gré des possibilités, des nécessités, de l'esprit créatif ou imaginatif des utilisateurs.

Un soutien populaire exemplaire

La certitude en est apportée par la lecture de la longue liste des dons : fondations diverses, entreprises de toute nature, communes, paroisses, sociétés, banques. De nombreux anonymes se sont manifestés par l'entremise des banques : ici, 2500 francs transmis par le Crédit Foncier Vaudois ; là, 1000 francs remis par l'intermédiaire de la BCV ; ailleurs encore une succession a cédé 2950 francs, une autre 2000 francs. Et puis ces montants touchants réunis à l'occasion d'une

manifestation : Noël des écoles de Cormugny, Coppet, Mies, Tannay, 361 fr. 10; tir des enfants, Ferlens, 100 fr. Le total de ces dons a atteint 23 250 francs en 1977. Il s'y ajoute le produit net, soit 50 383 fr. 40, de l'effort de solidarité consenti par les écoles du canton, la collecte des Amis de l'institution, la Joyeuse action du franc de Noël, pour atteindre la belle somme de 160 000 francs environ au titre des dons, donations et collectes.

Survol des comptes et comité

Le rapport de gestion, établi par le soussigné, fait apparaître un total de dépenses d'exploitation de 1 990 479 fr. 80. Le total des produits étant de 829 989 fr. 05, l'excédent des charges ascende à 1 177 000 francs, montant qui sera couvert dans sa presque totalité par la subvention AI, les subsides d'exploitation et la facture aux offices de placement.

A la suite de deux démissions, le comité a été complété avec la désignation de M. Marc Kirschmann, syndic d'Echichens. Le bureau de ce comité demeure composé de MM. Albert Pidoux, président ; Paul Nicod, vice-président ; Louis Duckert, secrétaire ; Georges Cruchet,

Pierre Lerch. M. Gilbert Conne (Prilly) a été désigné comme nouveau membre de la commission de gestion.

L'effort des pouvoirs publics

Le chantier des bâtiments a pu démarquer dès l'annonce de la garantie du versement de diverses subventions officielles. Malgré l'état général endémiquement difficile des finances publiques, les promesses faites ont été tenues dans les délais assurés.

Ainsi, au 30 avril 1978, le montant des subsides encaissés était de 4 377 714 fr. Il a permis d'acquitter sans peine à la même date un total de factures d'entreprises de 4 537 136 fr. 80. Il est intéressant d'apprendre que les subventions ont été ordonnées au paiement sur le plan fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'Assurance-invalidité, la Division fédérale de la justice ; sur plan cantonal par le Département des finances par délégation de celui de la Précvoyance sociale et des assurances.

Maurice Mayor.

Rédactrice de la rubrique vaudoise :
Mlle Monique Schafroth, 13, Praz-Bérard, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Genève

La chronique genevoise ne reprendra qu'avec le N° 26 de l'**« Educateur »**
La rédaction

Neuchâtel

Comité central

Séance du 30 juin 1978

Guilde de documentation de la SPR

Son adresse : 2, ch. des Allinges, 1006 LAUSANNE.

Son catalogue : il a paru en pages jaunes dans l'**« Educateur »** N° 19/1978.

Son correspondant neuchâtelois : Robert GOFINET, Colombier.

Nous rappelons que nous ne sommes pas que des « consommateurs » de la Guilde mais que nous sommes en tout temps susceptibles de soumettre des travaux de recherches, de documentation, des ouvrages didactiques au comité de la guilde en vue d'une éventuelle publication.

Traitements

La commune de La Chaux-de-Fonds après avoir « institutionnalisé » la PARTI-

CIPATION du corps enseignant à la gestion de l'école au niveau secondaire (cf. « Educateur » N° 14, p. 349) innove encore : elle a remis le compteur à zéro ! C'est-à-dire que la masse salariale actuelle décomposée en salaire de base PLUS l'allocation de renchérissement (100 % + 44 %) est fondue en une seule masse, soit un « nouveau » 100 %. D'éventuelles nouvelles adaptations au niveau de la vie viendront donc s'ajouter à cette masse. Nuance avec la situation actuelle dans la plupart des communes de notre canton...

Assemblée générale cantonale extraordinaire

Réservez la date du 19 septembre 1978. Rendez-vous au Locle. La convocation et l'ordre du jour vous parviendront prochainement.

GAPEN

Le GAPEN s'est associé à une demande de la Fédération suisse du personnel des services publics visant à obtenir une augmentation de 5 % des traitements des fonctionnaires neuchâtelois.

Relations entre nos deux associations

Le compte rendu de notre AG du 30 mai 1978 à Fontainemelon paru dans l'**« Educateur »** N° 22 n'est PAS un procès-verbal complet et détaillé de cette assemblée. On y fait mention des contacts entre nos deux associations.

La lecture des remarques et propositions émises par le SNEPP le 23 mai 1978 était prévue dans le développement de la discussion du rapport de la commission Egalité de traitement. Seul l'empressement sympathique d'un collègue a pris de vitesse les orateurs et le « vent » n'est pour rien dans cette torsion temporelle...

Il n'y avait AUCUNE intention de sous-informer qui que soit. Je suis prêt à publier la lettre ouverte que nous a envoyée à Gérald Bouquet et à moi-même

le SNEPP dès que « Services Publics » aura publié la lettre rectificatrice que lui avait envoyée une collègue de La Chaux-de-Fonds à propos d'un article paru dans « Services Publics » contenant plusieurs inexacuitudes regrettables après notre rencontre à la Maison du peuple.

Commission des affaires de la section P

Nous espérons qu'il se trouvera un collègue par district qui acceptera de consacrer du temps à cette nouvelle commission. Vous êtes priés de prendre RAPIDEMENT contact avec vos présidents de section.

RAPPEL :

Mission de la commission :

- rappeler la tâche confiée à la section P, par la réforme de l'enseignement, dans le cycle secondaire ;
- définir de manière précise les objectifs assignés à l'enseignement en section P ;
- établir les conditions qui permettent à cette section d'accomplir sa tâche et d'atteindre ses objectifs, notamment dans les domaines suivants : qualité des élèves, formation des maîtres, programme d'enseignement et matériel didactique, structure des classes et nombre limite d'élèves, régime de la section P dans les collèges et en particulier dans les centres multilatéraux, organisation des maîtres au sein du syndicat.

Objectifs de la commission :

A partir des carences constatées dans les domaines ci-dessus, DÉTERMINER LES REMÈDES susceptibles d'assainir la situation, et PROPOSER, SANS SE PERDRE DANS DES CONSIDÉRATIONS OISEUSES, TOUTES MESURES UTILES ET PRATIQUES, d'ordre administratif ET pédagogique que nous pourrons présenter au DIP.

Composition de la commission :

1 représentant du Comité central ;
6 délégués des sections (enseignants dans cette section P !) de district.

Délai pour le rapport final :

Mi-novembre 1978.

J.-P. Buri.

Perfectionnement 1979

Parmi toutes les circulaires et formulaires de ce début d'année scolaire, nous allons retrouver le document édité chaque année par le service de l'enseignement primaire et la direction des cours de perfectionnement.

Si les conditions générales d'inscription n'ont guère changé, quelques degrés voient les recyclages obligatoires « fermer » certaines possibilités momentanément...

Ainsi en 1^{re} primaire : formation continue réduite jusqu'en juin 1979 mais libre dès septembre.

En 4^e primaire : pas de formation continue avant juin, quelques possibilités de septembre à décembre.

En 5^e primaire : pas de formation continue avant juin, libre dès septembre.

En 1^{re} MP, pas de formation continue jusqu'en juin, libre dès septembre 1979.

En 2^e P, pas de formation continue dès septembre 1979.

Il va de soi que les cours très brefs (visite de musée, de l'Observatoire de Neuchâtel, etc.), concentrés sur un ou deux mercredis après-midi restent ouverts à TOUS.

Quelques chiffres...

En 1979, nos collègues jardiniers d'enfants pourront s'inscrire à 23 cours de perfectionnement (organisés tant par le DIP que par les Associations).

Pour les degrés primaire et préprofessionnel, pas moins de 64 cours sont prévus, plus deux groupes de travail dont les thèmes sont déjà définis (l'orthographe en 3^e primaire, les témoins du passé au service de l'histoire).

Si nous ajoutons les cours de l'ACN-MEP, l'ASA, des CEMEA, et de la SNPP, nous arrivons au total de 84 cours.

La commission EP/SPN qui s'était fait l'interprète de nos collègues jardiniers d'enfants voit donc sa demande d'ouvrir le plus possible l'éventail des cours accessibles à cette catégorie d'enseignants agréée par le DIP.

Quelques « hit's »

Quelques titres nouveaux ou « éprouvés » au programme 1979...

- camp de connaissance du pays et de l'environnement (6-10 août 1979) ;
- étude de trois milieux naturels : la forêt, le ruisseau, le pré ;
- les réserves naturelles (sous la conduite de M. Archibald Quartier) ;
- visite de l'Observatoire de Neuchâtel ;
- les grottes neuchâteloises ;
- liaison école enfantine - école primaire ;

- analyse et exploitation de la BD (bande dessinée + Daniel Leuba) ;
- initiation au jazz (J.-M. Kohler) ;
- 10 leçons de rédaction.

Quelques nouveautés

Le tiers monde à l'école ;

Les fourmis des bois ;

L'enfant et la publicité (avec la collaboration de la FRC) ;

Visites des archives cantonales ;

Connaissance avec la forêt neuchâteloise (5 demi-journées en forêt + visite de l'une des scieries les plus modernes d'Europe aux Eplatures) ;

Poterie ;

Guitare d'accompagnement ;

Arbitrage des grands jeux ;

Géologie neuchâteloise (sous la direction hyper-dynamique de Jean Meia) ;

Cours technique pour l'emploi du magnétoscope, magnétophone à cassettes, etc.) ;

Littérature et journaux pour les petits.

Quelques cours « à encourager »

L'école est actuellement très... observée. Certains milieux ne comprennent pas toujours nos prises de position, notre conception de la vie, nos obligations envers nos élèves. Ainsi certains milieux réagissent très vivement lorsque l'économie (au sens large du terme) montre le bout de son nez. Et le corps enseignant, lui, ne se hâte que très lentement. Parfois. D'où la nécessité d'un cours s'intitulant : « Quelques entreprises neuchâteloises sous la loupe ».

Ce cours vous est particulièrement recommandé.

Il nous donnera l'occasion de mieux connaître Porte-Escape à La Chaux-de-Fonds de même que l'imprimerie Courvoisier. A Serrières nous aurons la possibilité d'approfondir nos connaissances en chocolateries !

La TV éducative est bien mal connue. Le manque d'installations valables aux niveaux primaire et préprofessionnel n'est pas pour aider notre délégué cantonal à la TV éducative — Jean Martenet — à faire connaître ce service de la RTSR. Un nouveau cours d'introduction sera repris en 1979. Ceux qui ont conservé les « Educateurs » 1977 pourront relire le N° 40, page 971 !

Je crois que le temps où l'instituteur disait « niet » à la TV est révolu... Et que le temps où l'Ecole normale nous donnait un « instrument de travail » pour la vie aussi... J.-P. Buri.

Assurance maladie collective

Dans le N° 20 de l'« Educateur » paraissait une information concernant les avantages et inconvénients d'une assurance collective. Le tableau comparatif montrait les différences de primes à divers âges entre une assurance individuelle et collective.

Le 29 juin 1979, la Caisse maladie Fraternelle de Prévoyance me demandait de publier un complément d'information la concernant, ce que je fais volontiers puisque nous avons également conclu un contrat collectif avec cette société.

PRIMES MENSUELLES DE LA FRATERNELLE DE PRÉVOYANCE

CATÉGORIE (âge d'entrée)	Hommes (prime individuelle)	Femmes (prime ind.)
20 à 30 ans	Fr. 26.50	Fr. 29.15
31 à 40 ans	Fr. 30.50	Fr. 33.35
41 à 50 ans	Fr. 35.90	Fr. 39.50
51 à 60 ans	Fr. 46.—	Fr. 50.60
61 ans et plus	Fr. 63.—	Fr. 69.30

La prime mensuelle collective ne m'a pas été communiquée.

Elle est très certainement proche de celle de la Chrétienne Sociale.

Il convient d'ajouter de Fr. 3.— à Fr. 4.— (selon l'âge) quant à l'assurance du complément de Fr. 20.— en cas d'hospitalisation à la charge de l'assuré pour les primes indiquées ci-dessus.

J.-P. Buri.

Education routière, examens pour cyclistes

Comme chaque année, les élèves du degré six ont passé en mai et juin l'examen pour cyclistes.

Ils étaient 2363. 2019 ont réussi l'épreuve écrite et le circuit aménagé à leur intention.

269 élèves ont reçu la médaille.

Plusieurs élèves se sont distingués en

obtenant 99 ou 100 points sur un maximum de 100.

Dont 4 « préparés » par la gendarmerie (La Sagne et Malvilliers), 2 pour la ville de Neuchâtel (police locale), 11 pour le district du Locle (police locale), et 7 pour le district de La Chaux-de-Fonds (police locale).

J.-P. Buri.



Accès à l'université

Cette année la commission neuchâteloise d'Education permanente s'est donnée pour tâche de faciliter l'accès des jardinières d'enfants, institutrices et instituteurs à l'Université. Il s'agit d'une part de valoriser les titres acquis au terme du Gymnase et de l'Ecole normale — ou d'une école équivalente — et, d'autre part, de rendre possible la fréquentation de cours universitaires tout en demeurant à la tête de sa classe.

Au mois de février nous avons rencontré le recteur et les doyens de notre haute école (voir « Educateur » N° 10 et 12). En ce mois de juin le Comité central nous

a ménagé une entrevue avec le chef du Département de l'instruction publique auquel nous avons adressé les demandes ci-après. M. François Jeanneret les accueillit dans l'ensemble plutôt favorablement et promit une réponse écrite à chaque point. Nous vous en donnerons connaissance dans un prochain numéro de l'« Educateur » où nous présenterons également un tableau résumant l'ensemble des résultats de nos démarches et entrevues à l'intention de tous ceux qui souhaitent se perfectionner individuellement ou en groupes à l'Université de Neuchâtel.

G. Ruedin.

Demandes adressées au chef du DIP

1. La plupart des enseignants sont entrés à l'Ecole normale nantis d'un baccalauréat pédagogique (bac. litt. gén.). Nous souhaitons que ce titre cantonal soit élevé au niveau d'une maturité fédérale.

2. La formation de base d'une institrice ou d'un instituteur neuchâtelois consiste en 2 années d'Ecole normale. Cette formation n'a aucune valeur universitaire.

Nous demandons :

a) qu'un certificat pédagogique décerné après 2 ans d'E.N. à un bachelier soit considéré comme équivalent à une fraction de licence (convertie par exemple en unités capitalisables) ;

b) que ce même certificat décerné à un non porteur de maturité soit considéré comme équivalent à une maturité ;

c) qu'un enseignant nanti du certificat de l'E.N. ne soit pas mis en demeure, au terme d'un BESI ou d'une licence, d'affronter un second CAP de couleur universitaire celui-là ! ;

d) que la formation de base actuelle soit prolongée d'une troisième année d'études universitaires.

3. En relation avec le point de l'ordre du jour précédent :

a) nous prions M. le chef du Département de favoriser dans toute la mesure du possible une formation continuée des jardinières d'enfants ;

b) nous demandons que les jardinières d'enfants bénéficient sans restriction du perfectionnement offert au corps enseignant primaire.

4. L'Université de Neuchâtel est à même d'ouvrir plus largement ses portes aux enseignants. En conséquence nous demandons :

a) l'autorisation de proposer des cours universitaires dans le cadre du programme officiel des cours de perfectionnement ;

b) une libre disposition des heures de décharge en fonction des obligations horaires imposées par l'Université ;

c) un soutien effectif du DIP auprès des commissions scolaires afin que celles-ci consentent à des aménagements d'horaire.

5. Pour la santé intellectuelle du corps enseignant donc de l'école, il serait salutaire de pouvoir parfois quitter sa classe et retrouver, pour une période bien déterminée, le statut d'étudiant. A cet effet nous prions M. le chef du Département d'envisager :

a) l'octroi de congés de perfectionnement ;

b) la mise sur pied d'un corps de remplaçants.

Le CC travaille pour vous

Le Comité central de la SPJ s'est réuni le 29 juin en séance ordinaire à Courgey sous la présidence de Marc-Alain Berberat. Il a rencontré une délégation de la commission Croix-Rouge Jeunesse, représentée par Violaine Némitz et Bernard Chapuis. Ce dernier a présenté la maquette des fiches « Le geste qui sauve », dont l'artisan principal est Mario Girod et l'auteur des dessins Joseph Chalverat. Le CC a décidé que le Centre d'information pédagogique serait le diffuseur des fiches ; il en imprimerait une première série de 4000. Les fonds seront avancés d'une part par le fonds Mimoza (Fr. 2000) et le reste par le CIP. Le cours d'introduction à l'intention des expérimentateurs aura lieu en septembre. Il sera donné par Mario Girod, Maurice Barraud et M. Joseph Schüttel. Une délégation formée du président et du secrétaire de la SPJ, de la présidente de la CRJ et de Mario Girod rencontrera la DIP pour présenter le travail réalisé et demander l'autorisation d'entreprendre une expérimentation de ce matériel dans un certain nombre de classes. Pour le moment, les collègues suivants sont retenus pour l'expérimentation des fiches : P. Jelmi, Bassecourt ; M. Barraud, Renan ; J.-P. Eyer, Courtemautry ; J.-P. Widmer, Malleray ; Fr. Beucler, Saignelégier ; E. Joliat, Courrendlin ; Laeser, Ecole française de Berne, ainsi que trois enseignants des écoles normales.

Cours semestriels

Le CC a discuté du projet de cours semestriels et a défini sa position à l'intention du Centre de perfectionnement. Pour lui, les objectifs des cours répondent assez bien aux besoins des enseignants jurassiens. Il demande qu'ils ne donnent lieu à aucune promotion professionnelle et que la définition des objectifs se fasse avec la participation des enseignants. Il demande une réduction du programme prévu et d'envisager ces cours sur une échelle plus vaste, voire la possibilité d'une inscription à l'Université. Il insiste pour que, dans la phase préparatoire, les écoles normales soient associées et qu'on évite, par le choix des animateurs, de travailler en circuit fermé.

Activités créatrices manuelles

Le CC a accepté les propositions de la Commission des moyens d'enseigne-

ment pour l'introduction des ACM, soit :

- les institutrices qui avaient renoncé à l'enseignement des ouvrages pourront sans autre reprendre les deux leçons cédées ;
- les institutrices du degré inférieur auront l'obligation, en principe, d'enseigner les ACM dans leur classe ;
- cette obligation ne pourra être supprimée que par un échange de branches portant sur l'ensemble des ACM (5 leçons).

Le CC demandera à la Commission des moyens d'enseignement d'autoriser les maîtresses d'ouvrages ayant suivi les

cours d'introduction et de recyclage nécessaires en ACM de pouvoir enseigner l'ensemble des ACM. En effet, les maîtresses d'ouvrages ont été sollicitées pour faire l'effort de se recycler. Il serait donc injuste maintenant de leur barrer le chemin de l'enseignement des ACM sous prétexte qu'elles ne sont pas formées en dessin. On demandera encore d'agir avec une certaine souplesse et notamment lorsque l'enseignement, dans une classe, est dispensé par deux enseignantes.

A l'issue de sa séance, les membres du CC ont partagé un repas avec M. Simon Kohler, en signe de reconnaissance pour la bonne collaboration qui a toujours régné entre l'ancien directeur de l'Instruction publique et la SPJ.

B.

SEJ : PARTAGE DES BIENS DE LA CAISSE D'ASSURANCE DU CORPS ENSEIGNANT BENOIS (CACEB)

Création d'un groupe de travail

Le comité provisoire du SEJ s'est réuni le 27 juin à Glovelier sous la présidence de Pierre Ielmi. Dans la première partie de sa séance, il s'est entretenu avec les présidents et les délégués de district de la CACEB. Pierre Ielmi a tout d'abord fait le point de la situation des démarches effectuées en vue du partage des biens de la Caisse d'assurance. Il a rappelé aussi que les assemblées des trois districts avaient défini le mandat concernant ce partage. Le SEJ a établi un certain nombre de contacts préalables avec la commission « Autorités, administration III » de l'Assemblée constituante, avec la commission « Ecole » et avec le Bureau de l'Assemblée constituante. Les principes défendus par le SEJ dans ce problème peuvent se résumer ainsi :

- la CACEB appartient à ses assurés ;
- l'Etat de Berne a les mêmes droits que les assurés ;
- l'Etat jurassien n'a pas à s'occuper de la CACEB.

Les tractations de partage devraient avoir lieu entre trois ou quatre partenaires, soit l'Etat de Berne, les enseignants de la CACEB restant dans la caisse, les enseignants de la CACEB sortant de la caisse actuelle, l'Etat du Jura.

Or, par lettre, le Bureau de l'Assemblée constituante a signalé au SEJ que la responsabilité première du partage lui incombe et invite notre syndicat à dé-

léguer un membre dans la délégation qui négociera le partage.

Le comité provisoire du SEJ et les délégués présents de la CACEB ont alors décidé de former un groupe de travail ad hoc. (Réuni le 5 juillet, ce dernier a décidé de demander une expertise juridique sur les droits des enseignants dans leur participation au partage. Il est par ailleurs d'avis que le SEJ doit répondre affirmativement à la proposition de la Constituante, mais qu'il doit revendiquer la présence de deux membres dans la négociation du partage.)

Pas d'entrée en matière pour les cours semestriels

Le comité provisoire avait également à se prononcer sur le projet de cours semestriels proposé par le Centre de perfectionnement. Il a décidé de ne pas entrer en matière pour les raisons suivantes :

- les cours semestriels ne nous concernent pas, étant donnée la manière dont le projet a été préparé, sans la participation des enseignants de notre région ;
- l'horaire prescrit est trop chargé ;
- le projet est basé sur un dirigisme incompatible avec la volonté personnelle de formation ;
- le choix des personnes est sujet à caution ;

— la possibilité d'aller ailleurs n'est pas assurée ;

— il faut donner quelque chose que les enseignants aiment ;

— il faut assurer un changement de milieu ;

— la sanction des cours par un certificat est déplaisante ;

— l'objectif principal devrait être « mieux être » et non pas « savoir plus ».

B.

ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION

L'AJEC est satisfaite

Dès sa fondation, l'AJEC a eu comme principal souci la sauvegarde des principes chrétiens dans les écoles jurassiennes.

Après plus d'un demi-siècle, ce souci n'a pas diminué, bien au contraire. Le comité est conscient de l'évolution du monde, de la transformation de la société, des tendances nouvelles et des pressions exercées de toutes parts. Aussi, se permet-il aujourd'hui de rendre ses membres attentifs à ce problème qui lui semble important. D'heureuses initiatives ont surgi depuis quelque temps et beaucoup de bonnes réalisations ont vu le jour.

C'est ainsi que dans le domaine de l'enseignement religieux, il existe à présent un large éventail de moyens d'enseignement, très bien élaborés. La Librairie de l'Etat a publié dernièrement la liste de tous ces manuels disponibles. L'enseignant à qui la leçon de religion faisait peur, faute de matériel, voit aujourd'hui sa tâche allégée. Il a à sa disposition, de quoi travailler en profondeur avec ses élèves, travail individuel ou travail en équipes. Ces manuels adaptés aux différents degrés sont conçus de telle sorte qu'ils facilitent la tâche de l'enseignant d'une façon très heureuse. On pourra émettre l'objection que ces manuels personnels, renouvelables chaque année coûtent cher et occasionnent des frais supplémentaires aux communes. Certes, mais dans les autres domaines, on a accepté aussi bien des sacrifices. Heureuses communes qui ont le souci de former des hommes de demain et mieux encore : des chrétiens. On le sait bien, ce n'est pas seulement la matière à enseigner qui compte, ce n'est pas le matériel employé... mais la conviction solide et le désir profond de la faire partager.

Extrait de « Nouvelles de l'Association jurassienne des enseignants catholiques (AJEC) », No 3, juin 1978.

LE MARCHÉ DE L'EMPLOI A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Une situation catastrophique

C'est en juillet 1974 que la DIP établit ses premières directives à l'intention des autorités communales, directives qui devaient permettre d'atténuer la pléthora venant d'apparaître subitement.

Quatre années se sont écoulées, quatre années au cours desquelles, malgré les directives, la situation n'a cessé de se dégrader pour devenir, selon les termes du directeur de l'Ecole normale de Delémont, catastrophique.

« L'éclat de la fête d'aujourd'hui, a déclaré M. Paul Kury au cours de la remise des brevets à fin juin, fête organisée à votre intention, est hélas gravement terni par la situation catastrophique sur le marché de l'emploi. Les différentes mesures envisagées par les autorités responsables, telles que la suppression des heures supplémentaires, la génération du recyclage, la création de centrales de remplacement, l'introduction timide de l'enseignement en duo, peuvent faire figure, à vos yeux, de tempêtes dans un verre d'eau, tant l'horizon paraît bouché.

» Le Jura, nord et sud, est plus touché par le chômage que la Suisse romande tout entière. Les institutrices ont à faire face à une difficulté supplémentaire. Elles se heurtent en effet à une discrimination sournoise sur le marché du travail, dans la mesure où l'homme est souvent préféré à la femme.

» La situation que vous avez à affronter est de celles que seule une action continue et un effort prolongé permettront de redresser.

» Mais un prolongement de la formation quel qu'il soit n'a jamais été et ne sera jamais la solution idéale du sous-emploi ; c'est d'abord l'emploi qu'il faut créer.

» Comment ? En opérant un changement radical de la mentalité du public à l'égard des enseignants et un changement non moins radical de la mentalité des enseignants à l'égard de l'enseignement. »

L'emploi fut aussi au premier rang des préoccupations citées par M. Marc-Alain Berberat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, à la cérémonie de remise de brevets dans cet établissement.

« Vous allez entrer demain, dit-il en s'adressant aux nouveaux diplômés, dans une profession dont la cote n'est pas des plus favorables. Qu'ils soient titulaires d'un poste ou demandeurs d'emploi, il semble que les enseignants fassent l'objet d'une méfiance que l'on n'avait pas connue depuis fort longtemps, jamais peut-être dans nos régions, où le régent jouissait d'un statut incomparable. La réces-

sion semble être doublement à l'origine de cette situation.

» Pourquoi population et autorités de nombreux villages, a poursuivi M. Berberat, tiennent-elles à se réservé un délai de réflexion, ou plutôt un délai d'observation avant de s'assurer de façon définitive les services d'un jeune collègue ? La seule pléthora justifie-t-elle les véritables examens de conscience, dépassant largement le credo pédagogique auxquels sont soumis nos anciens élèves lorsqu'ils postulent dans certaines localités ? Le hiatus est-il tel entre nos populations et le jeune enseignant que l'on doive prendre de telles précautions, ou alors une population a-t-elle peur de la jeunesse qu'elle a elle-même engendrée et éduquée ? »

Et encore : « Chaque époque a ses boucs émissaires. Il serait regrettable pour tout notre système éducatif que l'école et les enseignants soient aujourd'hui accablés des péchés de toute une civilisation. »

Chacun de vous a bien lu ! De l'avis exprimé sans détours par deux des principaux responsables de la formation pédagogique du Jura, la situation pléthorique a dépassé le simple stade d'inconvénient pour ceux qui en sont les victimes, et elle est en train de modifier même une manière d'être de la population en face de notre corporation.

Mais nous portons peut-être notre part de responsabilités ? Oui, a répondu M. Kury, « aussi longtemps que certains enseignants se préoccupent davantage de leur confort personnel que d'une remise en question permanente (...) Le chômage engendre plus de résignation, de gêne aussi, que de colère. Le système apparaît bétonné. Alors on en prend son parti et on organise tant bien que mal sa petite vie, sa petite sécurité individuelle. »

Oui, a répondu M. Berberat : « Car enfin, si le prestige du régent n'est plus ce qu'il était, il y est peut-être pour quelque chose. »

Mais il faudra parler chiffres. En juin dernier, 120 maîtres primaires étaient inscrits aux deux centrales de remplacement du Nord et du Sud. 60 nouveaux maîtres ont été brevetés. Pour le Nord et le Sud, on a pu compter une vingtaine de postes au concours. Il faudra peut-être ajouter quelques postes partiels qui ont trouvé preneurs, quelques remplacements de longue durée dans les cantons voisins.

Nous dirons aussi ce que les autorités envisagent de faire pour atténuer les effets de cette situation catastrophique.

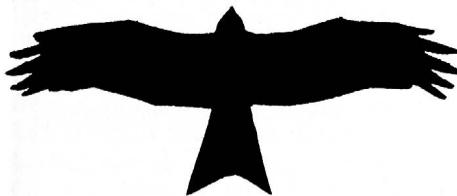
En premier lieu, nous donnerons la parole à ceux qui en sont les victimes. Dans notre prochain numéro, nous publierons les résultats d'un sondage opéré auprès des enseignants sans place. Nous souhaitons que les données recueillies contribuent à modifier leur situation ou, pour le moins, à la faire mieux connaître.

A. Babey.

CENTRE D'INFORMATION PÉDAGOGIQUE

Les rapaces de chez nous

Notre région ne compte pas moins de onze rapaces, parmi lesquels le milan royal et la chouette hulotte sont les plus remarquables par leur taille. Le CIP vient de mettre à la disposition des maîtres un remarquable dossier sur les rapaces de chez nous. Marcel Challet, de Vendlincourt, aidé de quelques membres de la Société des sciences naturelles du Pays de Porrentruy, a réalisé avec patience et compétence 48 magnifiques diapositives en couleur qui montrent ces oiseaux,



diurnes et nocturnes, à diverses étapes de leur croissance, au nid ou en vol. Dix fiches complètent ce dossier ; elles comprennent la description de chaque espèce et de nombreux dessins.

B.

« Les rapaces de chez nous », Fr. 77.— Centre d'information pédagogique, Ecole normale, 2900 Porrentruy.

Chez les maîtres des classes auxiliaires

Les maîtres de classes auxiliaires (appelées aussi classes spéciales) ont tenu le 7 juin à Delémont leur assemblée générale sous la présidence d'Alain Crevoisier, de Porrentruy. Ils ont accepté les comptes et maintenu la cotisation à 15 francs. Ils ont admis quatre nouveaux membres au sein de leur association qui, rappelons-le, demeurera ce qu'elle est après la partition du Jura. Ce sont Michèle Péquegnat, Nicole Bianchi, Elisabeth Gehrig et M. Monnin. Dans son rapport, le président a fourni les renseignements nécessaires sur le déroulement des deux cours donnés cette année, celui de musique (qui a eu lieu du 3 au 7 juillet)

let) sous la direction de MM. Ragni et Brahier, et celui de mathématique qui se déroulera probablement durant une semaine d'automne. Le cours de jardinage et d'élevage, prévu pour cet automne, est renvoyé au printemps prochain. Deux autres cours auront lieu en 1979-1980, un cours de mathématique et un cours de dynamique de groupe.

L'assemblée administrative a été suivie d'une visite du centre pré-professionnel du Foyer jurassien d'éducation, d'un repas en commun et d'une visite commentée du Musée jurassien.

B.

CHORALE DE L'ÉCOLE NORMALE DE PORRENTRUY

Notice historique

140 ans de chant choral à l'EN 75 ans au sein de l'Union des chanteurs d'Ajoie

Parcourir l'histoire de notre chorale, c'est en fait revivre toute l'histoire mouvementée de notre vénérable Ecole normale, tant il est vrai qu'il n'est pas une étape marquante de la vie de l'institution, cérémonies de promotions, visites, départ de professeurs, etc., qui ne soit agrémentée par les chansons des élèves.

Grâce aux journaux de bord que les directeurs successifs de l'Ecole ont coutume de tenir, depuis que l'Ecole existe, nous avons pu reconstituer d'une façon assez précise l'histoire de la chorale de l'Ecole normale et du chant en général dans la formation des enseignants jurassiens.

Fondée sur la base d'un arrêté du Conseil exécutif du 23 juillet 1834, la nouvelle institution que l'on nomma alors « Ecole normale des régents du Jura » reçut son premier maître de musique en juillet 1837, en la personne d'un certain Monsieur Comment qui enseignait jusqu'alors au Collège.

En 1838 déjà, à l'occasion de la réunion de la Société géologique de France dont le directeur Thurmann est membre actif, la jeune chorale a l'occasion de faire valoir ses talents au cours du banquet officiel.

Dix ans après la création de l'Ecole, le chant n'occupe pas encore la place qu'on lui reconnaît aujourd'hui. Un rapport d'expert rédigé en 1846, à la suite des examens de diplôme note que :

« Le chant continue à laisser beaucoup à désirer. Ce n'est ni faute de soins de la part des maîtres, ni faute d'efforts et de goût de la part des élèves. On chante volontiers, mais on chante mal. Les organisations françaises ne sont pas musicales. Espérons que le séjour de plusieurs régents allemands (de l'ancien canton) aura

pour résultat de naturaliser le sentiment de l'harmonie parmi la jeunesse rauracienne... »

Est-ce dû aux régents allemands ou à d'autres facteurs, mais en 1861, le directeur Friche, commentant les examens de promotion de la 13e série, a la satisfaction de relever que :

« ... le chant a montré des dispositions qu'on a rarement rencontrées à l'Ecole normale, les élèves ont chanté avec goût, ensemble et harmonie. »

En 1876, à la suite de la mise au concours de tous les postes de l'Ecole normale, un nouveau professeur de chant est nommé en la personne de Samuel Neuenschwander. Il devait contribuer, comme ses successeurs, au développement de l'art choral dans le Jura. Compositeur talentueux, une berceuse célèbre de sa composition est encore chantée dans nos écoles.

Il fallut cependant attendre l'arrivée, en 1898, de JAMES Juillerat et celle, en 1900, du nouveau directeur Marchand pour que la dimension sociale du chant soit enfin reconnue à l'Ecole normale.

Comme le relève justement V. Moine dans son histoire de l'Ecole normale :

« Sous l'influence personnelle de M. Marchand, une plus grande place a été donnée à l'éducation sociale des normaliens. L'école reniant ses origines claustrales de « séminaire », ouvrant ses portes sur le monde, a participé à diverses manifestations. »

Bien que Jämes Juillerat ait, depuis plusieurs années, une activité très intense dans les associations régionales, cantonales et même fédérales de chanteurs, ce n'est qu'en 1903, il y a donc 75 ans, que la chorale participe à sa première fête de l'Union des chanteurs jurassiens à Tavannes, le 21 juin. M. Marchand note que l'Ecole normale a obtenu un brillant succès : II^e division, couronne unique de laurier. Le lundi (en récompense, certainement), toutes les classes ont congé. Le 26 octobre de la même année, à l'occasion des assises de la Société jurasienne d'émulation, la Chorale de l'Ecole normale entonne pour la première fois « L'Ame jurassienne ».

Dès cette année, la Chorale de l'Ecole normale participera désormais régulièrement aux manifestations de la vie culturelle locale. Les directeurs font preuve d'une certaine appréhension quant à certaines conséquences possibles de ce bain de foule. En 1924, à l'occasion du Festival des chanteurs d'Ajoie, à Saint-Ursanne, le directeur Marchand qui ne put, exceptionnellement, accompagner les normaliens, constate que « tous les élèves restèrent en bon état ». En 1929, après la fête de Buix, où il ne put malheureusement se rendre, le même directeur note que les élèves eurent une conduite excellente : « Ils étaient de retour à 20 h. 30. »

La bannière de l'Ecole et par conséquent de la Chorale de l'Ecole normale est inaugurée en 1912, le 10 juin, à la Brasserie des Deux-Clefs, en présence de M. V. Chavannes, président de la Commission des écoles normales. Elle accompagnera désormais les normaliens dans toutes les manifestations jurassiennes.

Durant la Première Guerre mondiale, à l'occasion des manifestations du 1er Août, la chorale contribue, par ses chants, à donner à la Fête nationale la ferveur qu'imposent les événements mondiaux.

Le 28 juin 1919, la paix est signée, alors que la ville de Porrentruy se pavoise comme par enchantement, les normaliens, drapeaux en tête, participent au cortège et se produisent avec la Chorale de Porrentruy au kiosque de la Promenade des Tilleuls.

Entre les deux conflits, c'est une suite ininterrompue de déplacements annuels, tantôt aux fêtes régionales ajoulates, tan-

tôt aux fêtes jurassiennes. Les jurys ne sont pas toujours compréhensifs à l'égard de la jeunesse des normaliens dont certains ont encore leur voix d'enfant. Le 7 juillet 1935, à la suite de la Fête jurassienne de chant à Saignelégier, commentaire aigre-doux du directeur Moine : « Nous obtenons un laurier 2^e classe, au grand étonnement du public, mais le jury prétend que les voix ne sont pas mûres ! Evidemment, nous le savions... ! »

La Chorale n'avait pourtant pas démerité et, en 1936 pour la première fois et en 1937, à l'occasion notamment du centenaire de l'Ecole normale, elle fut appelée à se produire sur les ondes de radio Sottens.

En juillet 1938, Jämes Juillerat quitte l'Ecole pour une retraite bien méritée après 40 ans d'activité fébrile au service des chanteurs jurassiens. Retraite bien brève puisqu'en décembre de la même année, le chantre de « l'âme jurassienne » était enlevé à l'affection des siens à la suite d'une angine de poitrine.

Le nouveau maestro, Paul Montavon, se montre d'emblée à la hauteur d'une succession exigeante. Tant sur le plan de la composition que sur celui de l'animation, il poursuit activement l'œuvre de son prédécesseur. Il présente ses élèves pour la première fois en audition le 10 février 1939 ; au programme, des œuvres classiques, mais aussi une chanson populaire, œuvre du nouveau professeur. Paul Montavon reprendra l'une après l'autre les charges dévolues à son prédécesseur.

Sous sa direction, la Chorale de l'Ecole normale se produira très souvent, dans les fêtes, dans les festivals, pour les vieillards de Saint-Ursanne, pour les malades de Miserez ou des Minoux, chaque année, à l'occasion des cérémonies marquant la libération des soldats ayant accompli leurs obligations militaires ; en 1956, à l'occasion de la 135^e Session de la So-

ciété Helvétique des Sciences naturelles. Le directeur Guénat, comme ses prédécesseurs, comprend le rôle éminemment social que remplit la Chorale de l'Ecole normale dans la préparation des instituteurs jurassiens ; il encourage et accompagne tous les déplacements des normaliens aux quatre coins du Jura.

En 1970, avec plusieurs de ses collègues atteints par la limite d'âge, Paul Montavon quitte l'Ecole normale et ses chers jeunes chanteurs. La maladie qui le ronge et l'emporte bientôt ne lui donne pas le loisir d'assister aux nouveaux succès de sa Chorale sous l'experte direction de son successeur Jean-Louis Petignat.

En plus de la préparation aux manifestations scolaires, aux fêtes de chant, le nouveau maître de musique donne la possibilité aux futurs enseignants de s'affirmer dans l'exécution d'œuvres chorales classiques de grande envergure, avec la collaboration d'autres groupes vocaux et d'orchestres professionnels : 1972 « Le Roi David », d'Arthur Honegger ; 1974 « Requiem » de Liszt ; 1976 « Te Deum » de Charpentier ; 1977 « Requiem » de Mozart. A chaque concert, les normaliens obtiennent un très vif succès.

Durant l'année 1977, accentuant sa collaboration avec l'Union des Chanteurs jurassiens, l'Ecole normale abrite un cours de formation de directeurs de chœurs, plusieurs normaliens de dernière année y reçoivent un certificat bien mérité.

Le 29 avril 1978, quinze jours à peine avant d'être fixé sur son sort et sa nouvelle vocation dans le canton du Jura en formation, l'Ecole normale apprend que sa Chorale a été accueillie à l'unanimité et par de chaleureux applaudissements au sein de l'Union des Chanteurs jurassiens.

M.-A. Berberat,
directeur de l'Ecole normale.

NOS FUTURS COLLÈGUES

Admissions dans les écoles normales

Ecole normale de Bienné

14 institutrices et instituteurs.

ABATE Maria, Bienné ; ALLAF Lina, Saint-Imier ; EICHENBERGER Yves, Reconvilier ; GFELLER Isabelle, Bienné ; GOSSIN Nathalie, Bienné HOF-STETTER Laurent, La Neuveville ; KOHLER Denis, Nidau ; LAPPERT Martine, Bienné ; RÖETHLISBERGER Laure-Anne, Bévilard ; PÉQUEGNAT Bernard, Cormoret ; RUBIN Catherine, Bienné ; WAHLI Nathalie, Bévilard ;

BUECHE Mary-Claude, (classe de 3^e), Bienné ; HOULMANN Laurence, (classe de 2^e), Prêles.

Ecole normale de Delémont

15 maîtresses enfantines.

BRANDER Daniela, Hauterive ; CHARDONNENS Romaine, Neuchâtel ; KOTTELAT Bernadette, Mervelier ; LAPAIRE Corinne, Delémont ; MATTHEY Juliette, Cernier ; MONNERAT Isabelle, Delémont ; MURISET Cathe-

rine, Boncourt; OGUEY Anne-Laure, Corcelles; PAUPE Martine, Courtételle; ROCHAT Ninon, Neuchâtel; ROSSIER Brigitte, Neuchâtel; SCHÄRER Anne, La Chaux-de-Fonds; TAHA Mounira, Neuchâtel; THEURILLAT Michèle, Courtételle; VOYNET Annick, Le Locle.

Ecole normale de Porrentruy

12 instituteurs et institutrices.

BABEY Christophe, Delémont; CHRISTE André, Delémont; FLEURY Myriam, Delémont; FROIDEVAUX Chantal, Les Embois; GEMPERLE Gabriella, Delémont; GOSSIN Nathalie, Bienné; GURY Romain, Courtemaîche; LOVIS Blaise, Delémont; MERTENAT

Gisèle, Soyhières PERERA Gérard, Damvant; RENAUD Josy, Glovelier; VALLAT Jean, Porrentruy.

Pour la première fois, l'examen d'admission à l'Ecole normale de Porrentruy était ouvert aux jeunes filles.

Ecole normale ménagère, Porrentruy

7 maîtresses ménagères.

BRUNNER Janine, Porrentruy; CURRIT Gilberte, Brot-Dessus; DOMON Sylvie, Orvin; FLÜCHIGER Christiane, Fahy; FRUND Patricia, Bourrignon; KOTTELAT Mireille, Delémont; WERNLI Françoise, Soyhières.

B.

GIRARDIN Marguerite, Bassecourt; GUNZINGER Antoinette, Porrentruy; HENRY Christiane, Boncourt; KNECHT Sylvie, Delémont; MEYER Nancy, Alle; NOBS Eliane, Develier; NYDEGGER Ghislaine, Saint-Imier; RIAT Christine, Courrendlin; RIESEN Béatrice, Delémont; WILLEMIN Odile, Moutier; WINSTÖRFER Esther, Moutier.

14 maîtresses enfantines.

ALMICI Valeria, Delémont; ANDRES Monique, Moutier; BASSIN Carmina, Bienné; BERBERAT Anne-Claude, La Chaux-de-Fonds; BETTINELLI Chantal, La Chaux-de-Fonds; GRIMAITRE Marianne, Le Locle; GREPPIN Hélène, Moutier; ISCHER Danièle, La Chaux-de-Fonds; JEAN-MONOD Claire-Brigitte, La Chaux-de-Fonds; JOST Marie-Anne, La Chaux-de-Fonds; STORNETTA Anne, Delémont; VUILLEMIEZ Bernadette, Chézard; ZORNIO Silvana, Vicques; ZURCHER Simone, Bévilard

Nos nouveaux collègues

A la fin juin, le DIP a délivré 60 brevets d'instituteurs et d'institutrices, 12 brevets de maîtresses ménagères (dont 2 Neuchâteloises) et 14 brevets de maîtresses enfantines (dont 7 Neuchâteloises).

Ecole normale de Bienné

20 instituteurs et institutrices.

BODER Bernard, Orvin; BOILLAT Nicole, Orpond; BORN Sylvia, Bienné; CATTIN Denise, Bienné; ELSIG Stéphane, Bienné; HÄRING Françoise, Bienné; LIENGME Pierre, Bienné; MEDICI Christiane, Plagne; NIEDERHAUSER Philippe, Loveresse; ZBINDEN Edith, Bévilard; BOILLAT Olivier, St-Imier; GYGAX Jacqueline, Moutier; LÉCUREUX Jacqueline, Bienné; MAILLARD Nicole, Sonceboz; MOMBELLI Corinne, Bienné; MOSER Nicole, Prêles; OBERHOLZER Pascal, Bienné; ROSSEL Gérard, Corgémont; SCHEIDEGGER Marlyse, Tavannes; TRABER Bettina, Bienné..

no, Lajoux; LACHAUSSE Vincent, Lajoux; LURASCHI Armand, Delémont; MOUCHE Alexandre, Delémont; NEUENSCHWANDER Patrice, Tramelan; ODIET Yvan, Pleigne; RAIS Jacques, Courrendlin; REBETEZ Jacques, Delémont; STÄMPFLI Jacques, Moutier; VEYA Pascal, Fontenais; VOIROL Dominique, Buix.

Ecole normale de Delémont

19 institutrices.

AMSTUTZ Eliette, Le Cerneux-Veuil; BABEY Hélène, Delémont; BREITER Barbara, Courgenay; BULLIARD Marie-Claire, Boncourt; DOBLER Edith, Glovelier; DUC Josée, Reconvilier; FROIDEVAUX Martine, Glovelier; FROIDEVAUX Suzanne, Les Breuleux;

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de septembre 1978

1.1.1. Activités créatrices manuelles, approfondissement : MM. G. Delafontaine et J. Häusler, dès fin septembre, à Lajoux.

1.5.2. Environnement : MM. J.-C. Bouvier, S. Châtelain, H. Treu, J. Wagner et plusieurs collaborateurs, les 7, 8, 9 septembre.

1.6.1. Français : M. F. Donzé et plusieurs animateurs en collaboration avec

le Centre de perfectionnement du canton de Vaud. Dès septembre.

1.16.5. Classes expérimentales (CIM) : M. M. Ferrario et d'autres responsables de la formation d'animateurs. Dès septembre, à Vevey.

2.1. Perfectionnement et formation continue : dès septembre.

3.1.2. Allemand (1^{re} partie) : M. S. Moeschler. Dès septembre à l'Ecole normale de Porrentruy.

Information LSPN

Protection de la nature au lac de Neuchâtel

LSPN. — Une étude traitant de l'importance de la région du lac de Neuchâtel sur le plan de la protection de la nature est parue récemment.

Il s'agit d'une documentation exhaustive réunie par l'Institut d'éthologie et de recherche sur la vie sauvage de l'Université de Zurich.

Les divers rapports composant ce document décrivent les particularités de la rive sud-est et démontrent la pression qu'elle subit (développement d'infrastructures touristiques en particulier) et les dangers qui la menacent (autoroute N 1). Les principaux résultats de cette étude peuvent être résumés ainsi :

La diversité, l'étendue et la fréquence des associations végétales typiques qu'on y rencontre sont uniques en Suisse. De plus, quelques-unes de ces associations sont rares ou menacées de disparition dans le reste du pays.

Cette rive est une place de repos d'importance primordiale pour les oiseaux migrateurs et passereaux, et le quartier d'hiver des canards plongeurs et des harles. Elle est en Suisse la région la plus riche en espèces nicheuses : on trouve ici les seuls lieux de nidification du goéland argenté, du goéland cendré et de la mésange à moustache. Beaucoup d'oiseaux ne limitent pas leur habitat à la rive mais l'étendent à l'arrière pays (le harle bièvre par exemple niche dans l'arrière pays, puis les jeunes encore incapables de voler rejoignent le lac en marchant). La rive sud-est du lac de Neuchâtel est sur le plan ornithologique d'importance internationale ; cela s'explique par la diversité des espèces qui la peuplent et par la dimension de la zone riveraine plus ou moins intacte.

Les 14 espèces de batraciens du Plateau suisse se trouvent ici. Un marécage large (c'est de loin le plus grand de Suisse) où les étangs et les mares sont fréquents constitue pour elles un biotope excellent. La diversité de l'arrière-pays offre espace vital et quartiers d'hiver aux espèces qui ne sont inféodées aux lieux humides que pour la reproduction.

Les marais de Chavornay et la rive sud-est du lac de Neuchâtel sont des bas-fonds d'importance nationale, respectivement internationale. Des falaises forment un passage abrupt et coupé de ravins entre les marais et le plateau boisé. Ce paysage richement compartimenté s'étend jusqu'aux Préalpes fribourgeoises et berninoises ; il comporte un réseau assez dense

d'éléments quasinaturels tels que haies, gorges et marais. La région comprise entre le lac de Neuchâtel et les Préalpes fribourgeoises est la seule du Plateau où l'expansion s'est réduite au cours de ces vingt dernières années. Cela explique qu'elle puisse encore constituer un habitat de grande valeur pour des espèces végétales et animales sensibles.

Une mosaïque de mini-zones naturelles ne peut satisfaire toutes les exigences des espèces menacées. Beaucoup de celles-ci sont écologiquement très spécialisées et de grandes zones relativement intactes (comme c'est le cas de la rive dont on parle ici), sont souvent une condition de leur survie. A côté des activités de loisir, l'autoroute Yverdon-Morat représente la menace la plus lourde au stade de l'exécution aussi bien que dans la phase d'exploitation.

L'exceptionnelle valeur biologique de cette région est confirmée par d'autres expertises, accords et inventaires internationaux. Il en découle pour la population l'obligation de la protéger efficacement. Dans cette perspective, la construction de la N 1 entre la falaise et la rive est bien évidemment inadmissible. Si l'on veut réussir une protection d'ensemble de la

zone riveraine du sud du lac de Neuchâtel, un effort supra-cantonal est indispensable. C'est pourquoi, grâce à un crédit alloué par Pro Natura Helvetica, la Ligue suisse pour la protection de la nature a constitué un groupe de travail dont la tâche est d'élaborer un plan de protection à long terme de cette région.

Precisément dans le cadre de ce groupe de travail, on est très préoccupé de nouvelles menaces apparues récemment à proximité de Gletterens, au milieu de la zone précitée. Un chenal a été creusé clandestinement pour servir de port d'amarrage à la petite batellerie, entraînant des comblements importants dans le marais. Si l'on ne redonne pas à cette zone son aspect initial, la blessure sera irrémédiable.

Service de placements SPR

Allemagne : famille cultivée offre accueil, pour un an dès le mois d'août 1978 à écolier ou écolière de moins de 16 ans, désireux d'étudier : Gymnasium, Realschule, Berufsfachschule.

Il ne s'agit pas d'une place au pair ; une modeste pension est demandée.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Colonies de vacances

CAROUGE

Les colonies de vacances de Carouge mettent à la disposition des sociétés, groupes sportifs et écoles, leurs bâtiments à La Rippe (VD) pour des réunions, « mises au vert » ou classes vertes.

Ces bâtiments sont prévus pour accueillir 62 enfants et 15 adultes (maximum). Ils se situent sur un terrain de 20 000 m², au pied du Jura, à 150 m. de la forêt.

Ils comprennent : 1 salle à manger, 1 cuisine moderne avec cuisinière électri-

que, machine à laver la vaisselle, machine à peler les pommes de terre, friteuses et tout l'équipement habituel d'une cuisine. Une chambre froide et deux grands réfrigérateurs. Deux salles de jeux, divisibles par parois coulissantes, formant 2 × 2 salles d'études. 4 dortoirs de 15 lits et 7 chambres de 2 ou 3 lits. Sanitaires et local de douche moderne. Chauffage central dans tous les locaux.

Pour tous renseignements, s'adresser à : M. Joseph Fraschini, tél. (022) 43 12 87.

URGENT

A la suite d'un départ imprévu : Le Pré-de-Vert Fondation Claudi Russel-Eynard à 1180 Rolle cherche

un instituteur

pour une classe spéciale de 10 élèves filles et garçons de 13 à 16 ans, cas sociaux présentant des difficultés de comportement et du retard scolaire. Possibilité de formation en cours d'emploi au Séminaire de l'Enseignement spécialisé.

Les offres sont à adresser à : M^{me} S. Vidon, directrice de l'institution.

TOUT LE PAYS **D'ISRAËL**

16^e pèlerinage biblique organisé par

I'ACTION CHRÉTIENNE POUR ISRAËL

sous la conduite du pasteur C. Duvernoy,
de Jérusalem

Tout le pays d'Israël y compris la traversée de la péninsule du Sinaï d'Eilat à Sharm el Sheikh sur la mer Rouge.

Du 15 au 27 octobre 1978.

Vols de ligne SWISSAIR. Prix forfaitaire : Fr. 1990.—.



Itinéraire et inscriptions :
RAPTIM S.A. Agence de voyage
boulevard de Grancy 19
1006 LAUSANNE
Tél. (021) 27 49 27



Fabrique d'engins de gymnastique,
de sports et de jeux

Alder & Eisenhut AG

8700 Küsnacht ZH ☎ 01 910 56 53
 9642 Ebnet-Kappel SG ☎ 074 3 24 24



Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Fournisseur de tous les engins de compétition et tapis pour les championnats d'Europe de gymnastique artistique 1975 à Berne.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottetaz, 1012 Lausanne.



Douze élèves par classe. Des professeurs expérimentés. La solution idéale pour préparer les diplômes officiels de

Maturité fédérale

Type B (latin - anglais) - Type C (scientifique) - Type D (langues modernes) - Type E socio-économique
 Nouveaux cours: lundi 7 août à 14 h.
 lundi 28 août à 14 h.

Autres cours:
Commerce - Secrétariat - Hôtesse

**Ecole Roche, 8 bis, rue de la Tour
1004 Lausanne Tél. (021) 22 63 52**

La Chotte **JURA NEUCHATELOIS**

Entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds
 Le Centre de vacances "La Chotte" à Malvilliers

tient ses locaux à votre disposition pour l'organisation de vos semaines "vertes", séminaires, camps de ski de fond ou de piste, camps d'entraînement, colonies de vacances, etc.

Prix forfaits avec pension complète. Pour tous renseignements, téléphonez au 038 33 20 66.

Une conception moderne
du journal d'enfants
destinée aux petits
de 5 à 10 ans



bricolages
chansons
contes
recettes
découpages



MON AMI PIERROT

10 numéros par an
Editions séparées
en français
et en allemand

... conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance...
 Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension n'offre pas de difficultés pour les petits.

L'ÉDUCATION NATIONALE

BULLETIN D'ABONNEMENT

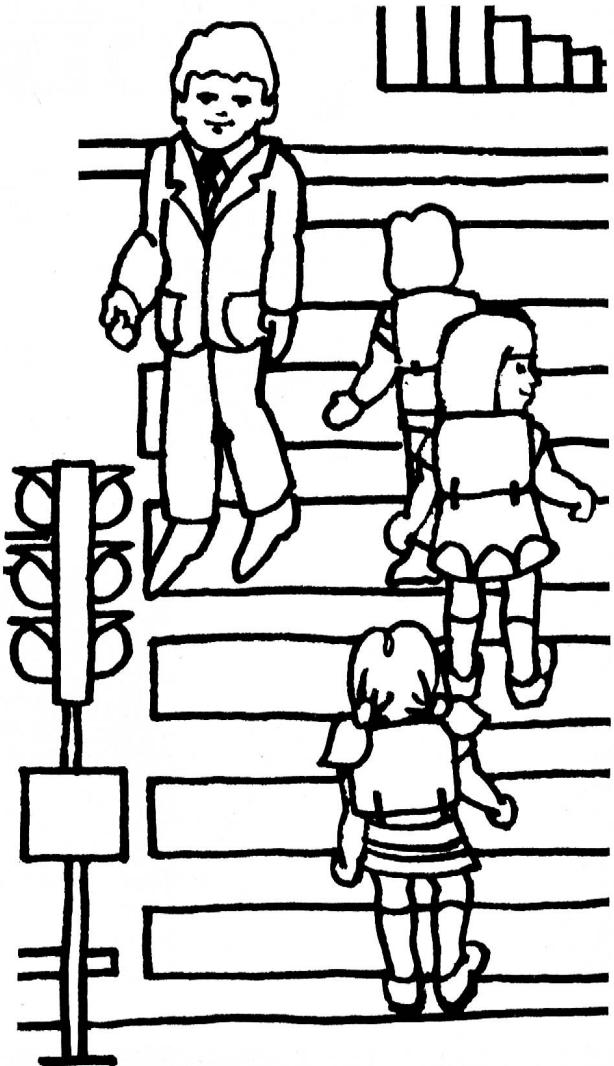
à envoyer aux Editions Pierrot S.A.
 Rue de Genève 7, 1003 Lausanne

Prénom _____
 Nom _____
 Adresse _____
 N° postal / _____
 localité _____
 Signature _____
 Date _____

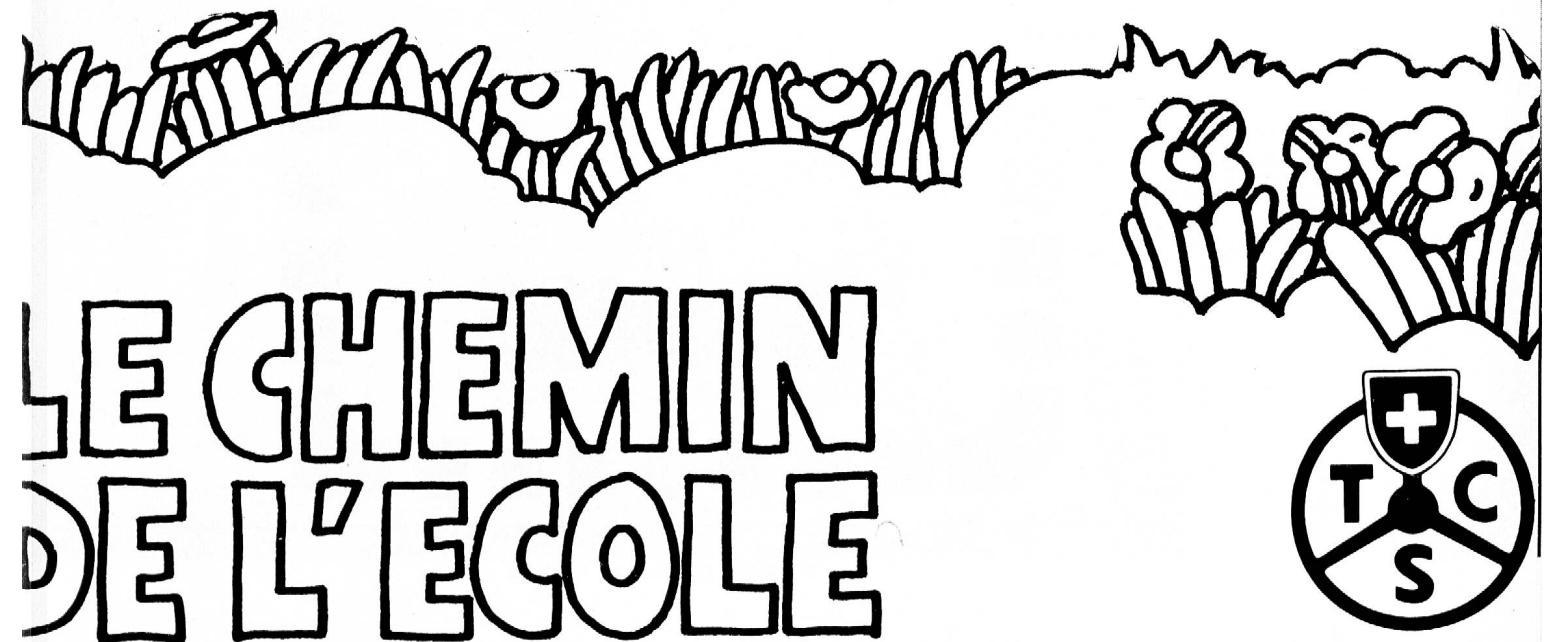
Je souscris
l'abonnement suivant:
 Franc. Allem.
 5 nos, Fr. 14.—
 10 nos, Fr. 25.—
 20 nos, Fr. 48.50

L'ÉDUCATION ROUTIÈRE DE L'ENFANT DOIT COMMENCER BIEN AVANT QU'IL APPRENNE A LIRE

Pour cette raison, nous avons créé un dépliant à colorier (format ouvert : 84 x 30 cm) sans texte, imprimé recto-verso, qui s'adresse aux élèves des jardins d'enfants et des écoles enfantines, de la ville et de la campagne.

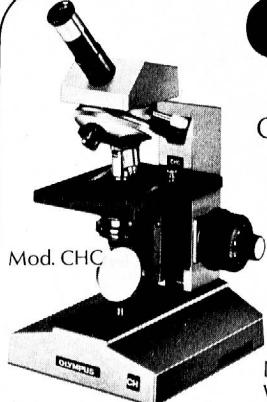


Le « chemin de l'école », qui est livrable à raison de quelques exemplaires par classe (en vue d'un travail collectif de coloriage), peut être commandé au secrétariat de la section TCS de votre canton.

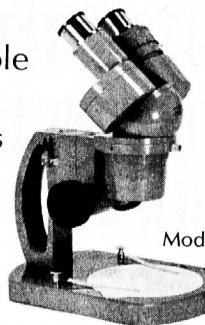


OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école



Mod. CHC



Mod. VT-2

Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06

L'information

publie quatre fois par année des brochures intéressantes, consacrées à des sujets d'économie nationale et de gestion financière

L'évolution sociale

Prof. Emil Küng, St-Gall

Notre **économie** et notre **société** ont subi une **évolution profonde**. Nous devons tous changer notre manière de penser et nous attacher à de nouvelles valeurs fondamentales.

Dans cette publication, le professeur Küng décrit avec clarté les **tendances** de l'économie et de la société modernes. Ils préconise des solutions aux problèmes et aux tâches résultant de cette évolution. Ses **conseils** s'adressent aussi bien aux **particuliers** qu'aux **chefs d'entreprise**.

Demandez un **exemplaire gratuit** à l'un de nos guichets, ou adressez votre commande par carte postale à l'adresse suivante:

Banque Populaire Suisse, "L'information", case postale 2620, 3001 Berne

Nom _____ E _____

Prénom _____

Entreprise _____

Rue _____

NP/localité _____



BANQUE POPULAIRE SUISSE

07810
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SUISSE
15 • HALLWYLSTRASSE
3003
BERNE

J. A.
1820 Montreux 1